

FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024



Plan de gestion, de conservation
et de développement durable 2019-2024

LA CITADELLE ET L'ENCEINTE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

- Validé par délibération du Conseil municipal de Saint-Martin-de-Ré, le 14 octobre 2019
- Validé par le Conseil d'administration du Réseau Vauban, le 13 novembre 2019

Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.

Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.

C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.

C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.

À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.

À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.

L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.

Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.

Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.

L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Louis Fousseret".

Jean-Louis Fousseret

Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

P 9 Préambule

P 18 Introduction

P 19 **Partie 1 / Description et importance du site Vauban**

P 20 **1.1 Caractéristiques et diagnostic du site**

P 20 **1.1.1 Saint-Martin-de-Ré, une des dix communes de l'île de Ré**

P 20 Une île reliée au continent par un pont

P 21 Un milieu naturel spécifique et un paysage exceptionnel

P 22 **1.1.2 Aperçu historique**

P 22 Une terre de privilège

P 22 Une économie basée sur le commerce

P 22 L'île de Ré, un lieu stratégique convoité

P 23 Des défenses adaptées aux îles

P 23 L'île de Ré et les protestants

P 23 Les forteresses comme lieu d'incarcération

P 24 L'île de Ré, un conservatoire de l'architecture militaire

P 24 **1.1.3 Entre vie à l'année et vie saisonnière**

P 24 Population de l'île de Ré

P 25 Population de Saint-Martin-de-Ré

P 26 **1.1.4 Économie du territoire**

P 26 Bâtiments, commerce, hébergement-restauration : trois secteurs qui « tirent » l'essentiel de l'activité de l'île

P 27 L'activité touristique au coeur de l'économie rétaise

P 27 Saint-Martin une station de tourisme classée

P 28 Une clientèle touristique française et étrangère

P 28 L'île de Ré, un territoire aménagé pour le vélo

P 28 **1.1.5 Description et protection du bien inscrit au Patrimoine mondial**

P 29 Les protections du site

P 29 Une zone tampon à réviser

P 30 La qualité paysagère et environnementale du site Vauban

P 31 Une expansion urbaine maîtrisée

P 31 Les restaurations des fortifications

P 35 **1.1.6 Mise en valeur touristique et culturelle du site**

P 35 Visites guidées

P 35 Expositions temporaires et parcours permanent consacré au patrimoine fortifié au musée Ernest Cognacq

P 35 Découvertes par la mer

P 36 Les actions spécifiques du Pays d'Art et d'Histoire

P 36 Le dépliant « les clés du Patrimoine »

P 36 Événementiel dans les fortifications

P 40 Des activités sportives

P 41 1.2 Énoncé de la valeur universelle exceptionnelle du site

P 41 La valeur culturelle

P 42 La valeur socio-économique contemporaine

P 43 Partie 2 / Stratégie de gestion du site

P 44 2.1 Organisation des acteurs

P 45 2.2 Enjeux et objectifs, vers un projet de territoire

P 45 2.2.1 Projet culturel de territoire

P 45 2.2.1 Enjeux

P 47 Partie 3 / Programme d'actions pluriannuel

P 48 Enjeu 1 Protéger, restaurer et entretenir la place forte de Vauban

P 48 Fiche n°1 Maintenir et améliorer les outils réglementaires protégeant la qualité Urbaine et Paysagère

P 49 Fiche n°2 Restaurer et entretenir les fortifications et les autres monuments de la place forte

P 52 Fiche n°3 Dévégétaliser et entretenir la végétation de l'enceinte urbaine et de la citadelle.

P 55 Enjeu 2 Concilier qualité de vie à l'année et accueil de qualité des visiteurs

P 55 Fiche n°4 Favoriser le maintien de la vie permanente

P 57 Fiche n°5 Poursuivre les aménagements et les initiatives visant à améliorer et désengorger la circulation et le stationnement en intra-muros, améliorer les liaisons intra-muros / extra-muros, et améliorer l'intégration paysagère des solutions de stationnement extramuros en période d'affluence

P 59 Fiche n°6 Améliorer l'accueil, l'accessibilité, la propreté la sécurité

P 61 Enjeu 3 Faire du patrimoine fortifié un levier de développement culturel et social

P 61 Fiche n°7 Sensibiliser les publics à la richesse du patrimoine fortifié

P 62 Fiche n°8 Restaurer l'hôtel de Clerjotte et redéployer les collections du musée Ernest Cognacq

P 64 Fiche n°9 Développer une politique patrimoniale à l'échelle du territoire insulaire : label Pays d'art et d'histoire

P 66 Enjeu 4 Enjeu commun aux douze sites du Réseau Vauban

P 66 Fiche n°10 Réaffirmer l'implication et l'engagement de Saint-Martin-de-Ré au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série

P 67 Annexes

Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.

/ Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :

Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- > L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- > Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- > L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- > À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ; Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) sur son territoire »¹.

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion².

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine³.

La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- > Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- > Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- > Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

¹ / Article 4 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel*

² / Article 117 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017)*.

³ / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- > la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- > la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- > l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- > l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- > la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- > la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- > la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- > la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- > la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- > l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- > les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- > l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- > la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- > une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- > un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne⁴.

⁴ / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuare qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare - cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.



Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évaluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptées à protéger le bien¹. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

/ Un système de gestion coordonné parle Réseau des sites majeurs de Vauban

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- > celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- > celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- > celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.

Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- > coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- > favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- > développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.

En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités⁷.

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».

6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015

7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an⁸.

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État⁹.

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

/ Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

Le plan de gestion selon l'Unesco

Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- > une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- > un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- > la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- > l'affectation des ressources nécessaires ;
- > le renforcement des capacités ; et
- > une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

⁸ / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.

⁹ / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.

Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.

L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :

- > des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- > un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- > la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- > la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- > un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :

- > les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- > le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- > le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- > le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

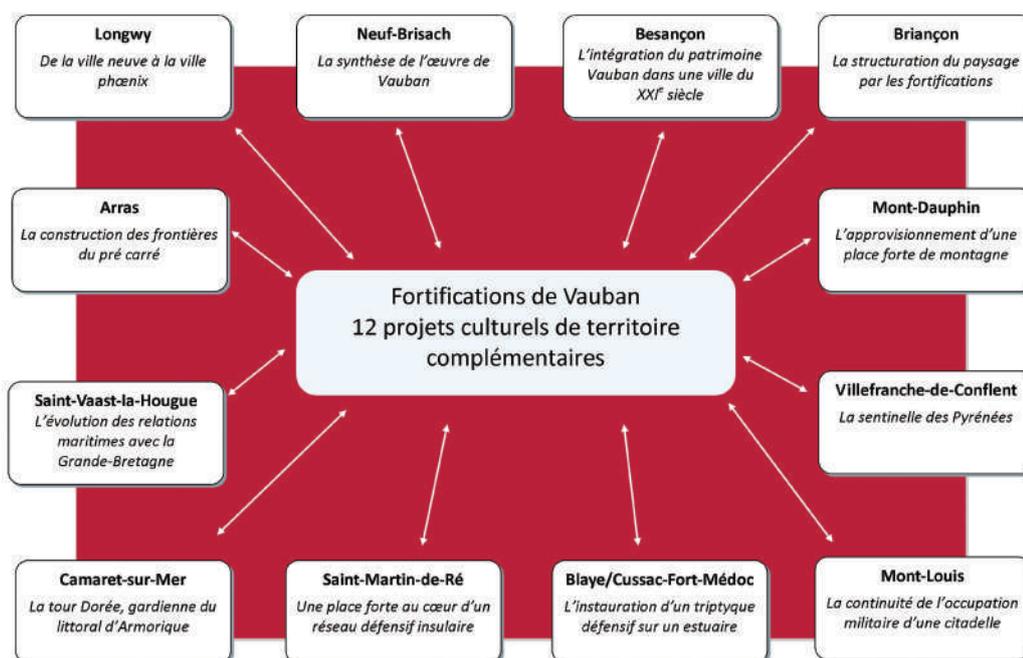
/ Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'appropriier le bien en série.

Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- > Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- > Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI^e siècle.
- > Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- > Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- > Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- > Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- > Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- > Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- > Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- > Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- > Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées et entrée du PNR des Pyrénées catalanes.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau. C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.



Vue aérienne du site Vauban de Saint-Martin-de-Ré - © Incognito

Introduction

Le site de la citadelle et de l'enceinte de Saint-Martin-de-Ré appartient aux Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, bien sériel pour lequel 11 autres sites participent au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les caractéristiques du site de Saint-Martin-de-Ré justifiant sa présence indispensable au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban sont « une citadelle et une enceinte urbaine dans un site insulaire »¹.

Ce plan de gestion est un document évolutif qui se situe dans la continuité des orientations prises par la ville, engagée depuis des décennies dans une politique de préservation de ses fortifications et qui souhaite aujourd'hui continuer et renforcer la valorisation de ce patrimoine architectural. Son plan de gestion passe par la mise en place d'une stratégie territoriale efficace qui réponde aussi bien aux exigences d'aménagement du territoire du site qu'à celles de l'UNESCO, à savoir conserver et protéger l'intégrité et l'authenticité du site dans un objectif de développement durable.

¹ / Rubrique 3 du dossier de demande d'inscription au Patrimoine mondial : justification de l'inscription [p12]

Partie I

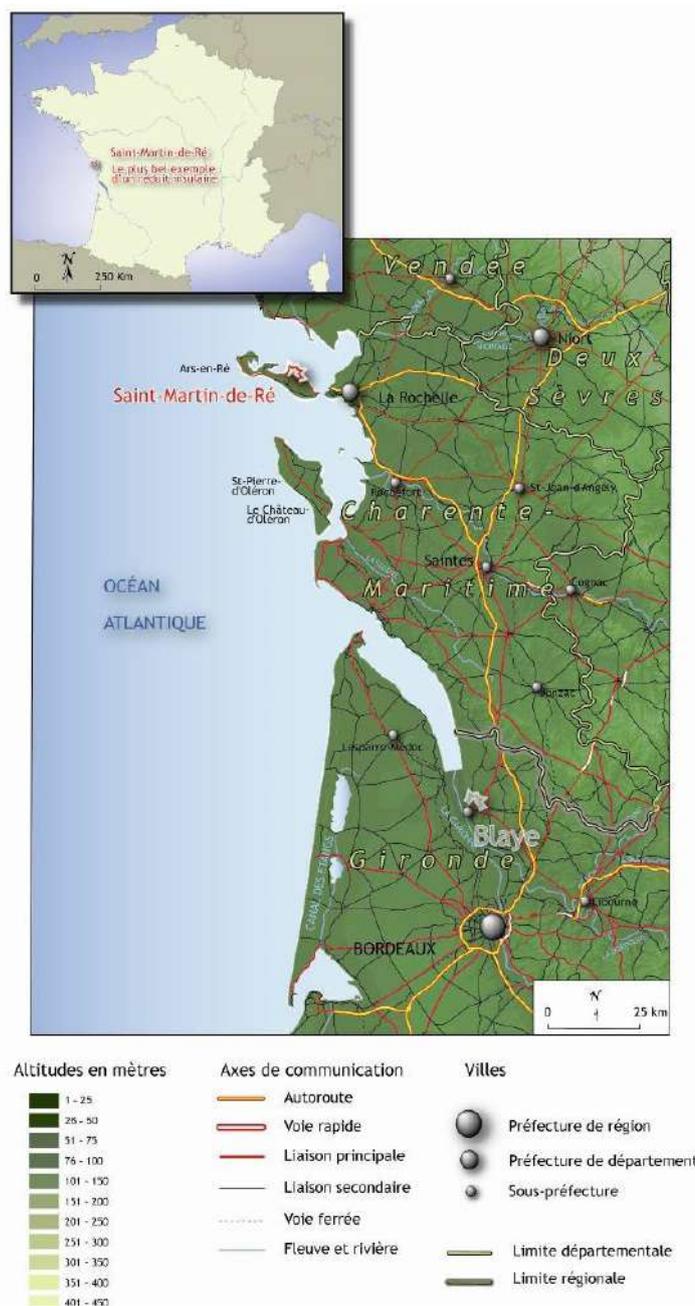
Description et importance du site Vauban

1.1 Caractéristiques et diagnostic du site

1.1.1 / Saint-Martin-de-Ré, une des dix communes de l'île de Ré

/ Une île reliée au continent par un pont

Saint-Martin-de-Ré est une commune du sud de l'île de Ré, île localisée sur la façade Ouest de la France au large des côtes de la Charente-Maritime. L'île s'étend sur une longueur de 26km et une largeur variant de 70 mètres à 5km sur une superficie totale de 85 km², entre le Pertuis Breton au nord et le Pertuis d'Antioche au sud. Depuis 1988, elle est reliée artificiellement au continent par un pont de presque 3 kilomètres de long situé à la pointe de Sablanceaux, en accès direct avec La Rochelle



Carte de localisation

Extrait du dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Unesco »

/ Un milieu naturel spécifique et un paysage exceptionnel

L'île de Ré offre un paysage maritime exceptionnel. L'île est plate, à fleur d'eau. L'altitude maximale, repérable grâce aux courbes de niveau, ne dépasse pas 19 mètres. C'est un plateau homogène, net et dépouillé. Ré est constitué d'une assise calcaire jurassique faisant apparaître sur les côtes rocheuses rétaises des micros falaises mais aussi de grandes plages de sables. L'île se compose de deux parties distinctes reliées entre elles par un mince cordon au lieu dit « Le Martray ». Elle est orientée nord-ouest / sud-est dans sa plus grande longueur.

Saint-Martin, « capitale » rétaise

C'est l'architecture si caractéristique de ses fortifications érigées au XVII^e siècle qui structure encore aujourd'hui la ville, avec un cœur historique en intra-muros et un extra-muros contemporain à l'urbanisme maîtrisé, qui disposent de très nombreux services importants pour la vie permanente et touristique.

Cette commune est considérée comme la capitale de l'île en lien avec son histoire. Par l'action publique, Saint-Martin-de-Ré est conforté dans ce rôle de noyau administratif et commercial à l'échelle insulaire : c'est à Saint-Martin-de-Ré que se trouvent le siège de la Communauté de Communes, le Trésor Public, un office notarial, le Collège, un centre de loisirs communal, la Gendarmerie Nationale, un complexe sportif communal et une piscine intercommunale, un centre de secours du SDIS, le port d'attache de la vedette de la SNSM de l'île de Ré... la Mairie de Saint-Martin-de-Ré dispose de l'unique dispositif rétais de recueil des passeports biométriques et des cartes d'identités. Une maison des services publics (MSAP) a été aménagée au bureau de Poste martinais depuis 2017. De plus, les différents services de santé sont également présents en nombre sur la commune. La zone artisanale et commerciale dispose de nombreuses enseignes et surfaces commerciales contentant toutes les clientèles. Dans ce domaine l'action communale s'exprime notamment par le maintien de commerces alimentaires en intra-muros par le biais du marché couvert et la présence d'une supérette (dont la Commune est propriétaire des murs) à proximité du port.

Tous ces éléments font de la Commune le pôle d'emplois, de services, de commerces majeur et indispensable à l'échelle insulaire tout autant pour la vie permanente que pour la vie touristique et saisonnière.

Un patrimoine préservé

Depuis 2008 la vieille ville et ses fortifications sont inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO avec les onze autres sites du Réseau des Sites Majeurs de Vauban. Cette reconnaissance internationale est à la fois le reflet de la qualité de notre patrimoine architectural et des outils de protection. En effet, en plus des fortifications, de nombreux monuments ou objets sont classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques. Au-delà de ces bâtiments ou autres tableaux emblématiques du patrimoine local, c'est l'ensemble de la qualité du bâti, de la voirie et des espaces publics qui est préservé grâce notamment à l'existence d'une des premières Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de France mise en place dès 1988.

La politique actuelle s'inscrit donc dans la continuité d'une stratégie de développement par la préservation et l'animation du patrimoine initiée il y a plusieurs décennies.

Une politique culturelle dynamique tout au long de l'année

La politique patrimoniale ne se traduit pas que par la préservation mais également par une politique culturelle et artistique variée et dynamique. L'action communale se traduit par son action directe et indirecte.

Le musée municipal Ernest Cognacq, labellisé Musée de France, propose par exemple tout au long de l'année des expositions, conférences ou ateliers jeune public. Par son soutien financier (subventions), mais aussi par les moyens logistiques ou humains (service animations et services techniques), la municipalité participe fortement aux festivals associatifs (le festival musique en Ré est notamment labellisé « Site en Scène » par le Conseil Départemental de Charente-Maritime). Des galeries d'arts sont également présentes sur la commune et participent activement à la vie artistique.

Le port, un joyau architectural au cœur de l'attractivité touristique

Le port est sans conteste le lieu majeur de l'attractivité touristique Martinaise. Par son cachet et son activité, c'est un passage obligé pour tout visiteur de l'île de Ré. Qu'ils soient attablés aux terrasses animées ou assis sur un banc public, au balcon d'une chambre d'hôtel ou du haut des fortifications, à quai ou sur l'eau en plein été un soir de feu d'artifice, ou en hiver pendant le marché de Noël, tout concourt à faire d'un passage sur le port martinais une expérience exceptionnelle. Avec 220 anneaux, le port est au cœur de l'activité de plaisance si appréciée des Pertuis Charentais. Le pêche de loisir est très appréciée tout comme la pêche professionnelle avec l'un des derniers bateaux de pêche rétais vendant en direct la pêche du jour sur le quai. Les sorties et promenades en mer sont régulières tout comme les régates et de nombreuses possibilités sont ainsi offertes aux touristes. Les travaux et aménagements de ces dernières années ont ainsi eu pour but de confirmer la qualité des services portuaires tout autant que l'esthétique de ce magnifique paysage urbain.

Destination Île de Ré/ bureaux d'accueil touristique

Une Société Publique Locale, Destination Ile de Ré, est chargée du développement, de la commercialisation et de la promotion du tourisme de l'île de Ré. A la suite du transfert de la compétence touristique à la Communauté de Communes en 2015, l'ensemble des Offices de tourisme ont été mutualisés, chaque commune dispose cependant d'un bureau d'accueil touristique. Leurs objectifs visent à animer le territoire toute l'année et à accompagner le développement d'un tourisme raisonné étalé sur les ailes de saison, du printemps à l'automne.

Du fait de ce transfert de compétence vers la Communauté de Communes (et la dissolution de l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC à Saint-Martin-de-Ré) la commune a créé un service « animations ».

1.1.2 / Aperçu historique

Saint-Martin-de-Ré a connu une évolution historique intimement liée à sa position géographique et à son évolution territoriale.

/ Une terre de privilège

Dès le bas Moyen Âge, l'île de Ré est sous la dépendance des ducs d'Aquitaine. À cette époque, l'île est sauvage, la population clairsemée. À partir du XI^e siècle, l'île passe aux mains des Comtes de Poitou, conscients de la valeur stratégique de l'île. Afin de peupler ce territoire, des avantages considérables sont accordés à la population. Très vite sont posées les premières bases de la coutume rétaise qui est fixée en 1289.

/ Une économie basée sur le commerce

Défrichements, mise en culture des terres et création de vignobles, création de marais salants permettent l'essor démographique. Par l'intermédiaire de La Rochelle, des liens commerciaux s'établissent avec les pays du nord de l'Europe.

/ L'île de Ré, un lieu stratégique convoité

L'île de Ré, était considérée comme un point très important en tant de guerre en raison de la sûreté de son mouillage, de sa capacité en ravitaillement, des richesses entreposées et de sa proximité avec La Rochelle.

Elle a joué, dès le Moyen Âge, un rôle militaire car elle fut sans cesse convoitée par les Anglais. De 1154 à 1372, Ré passe successivement des mains des Anglais à celles des Français. Dès 1545, le protestantisme apparaît sur l'île. Les guerres de religion sont durement vécues. Entre 1621 et 1627, l'île devient un maillon indispensable dans la stratégie d'encercllement de La Rochelle mise au point par Richelieu et Louis XIII.

De nombreux combats émaillent cette période. Les troupes anglaises du duc de Buckingham

débarquent en force en 1627 pour tenter de desserrer l'étau autour de La Rochelle. L'échec anglais marque la fin irrémédiable de l'indépendance Rochelaise après un long siège qui s'achève en 1628.

/ Des défenses adaptées aux îles

La conception de la défense dans l'île de Ré est liée aux spécificités insulaires : en première ligne face à un ennemi venant de la mer elle doit se défendre seule en cas d'attaque rapide. Cela passe par un contrôle des points de débarquement, la fortification d'un port face au continent pour recevoir du secours, la création d'un réduit insulaire pour protéger l'ensemble des rétais, la nécessité d'assurer le ravitaillement et plus particulièrement en eau douce, la mise en place de vigies en haut des clochers et phares. Cela nécessite de s'appuyer sur les milices insulaires (jusqu'à 4 000 hommes) qui sont rapidement mobilisables mais qui ne sont pas aussi fiables que des troupes réglées (jusqu'à 2 000 hommes).

Les îles, (Ré, Oléron et Aix) si elles ne sont pas défendues peuvent être des proies faciles pour une puissante flotte ennemie. À partir du XVII^e siècle elles deviennent des postes avancés du pouvoir Royal pour pouvoir défendre les Pertuis Charentais et ses ports : La Rochelle le port des marchands, Brouage le coffre fort du sel, et surtout Rochefort, l'arsenal de guerre de Louis XIV et Colbert créé ex-nihilo en 1666.

Les fortifications du littoral de l'Aunis et de la Saintonge avaient autant pour mission de protéger les côtes de l'ennemi extérieur potentiel (flottes anglaises, néerlandaises ou espagnoles) que de l'ennemi intérieur (réel ou imaginaire) à savoir les populations protestantes (ou huguenotes) dont La Rochelle était jusqu'en 1628 l'une des plus puissantes places fortes du Royaume.

/ L'île de Ré et les protestants

Avec l'abolition de l'édit de Nantes en 1685, de nombreux protestants fuient le Royaume des persécutions, vers l'Angleterre (et de là vers les colonies Britanniques) les Pays-Bas, les Etats protestants allemands.

En 1689 Vauban écrit un Mémoire sur le Rappel des huguenots, exhortant Louis XIV à revenir sur la révocation de l'Edit de Nantes. Vauban estime à juste titre que cette décision est néfaste aux intérêts de l'Etat (fuite de commerçants, d'artisans, d'officiers...). L'histoire des fortifications de Saint-Martin-de-Ré est donc intimement liée à l'histoire de La Rochelle mais aussi à ces populations exilées.

/ Les forteresses comme lieu d'incarcération

Comme bon nombre de sites fortifiés, la citadelle de Saint-Martin-de-Ré a été utilisée comme lieu d'incarcération (prisonniers politiques, soldats des armées vaincues...). La citadelle, ainsi que la Caserne Toiras depuis le milieu du XX^e siècle, ont toutefois plusieurs particularités.

D'une part elle servent toujours de prison actuellement (c'est une maison centrale pour prisonniers de droits commun), d'autre part tous les événements dramatiques de l'histoire de France depuis le XVII^e siècle peuvent y être évoqués en étudiant les populations incarcérées : des huguenots refusant d'abjurer leur religion y sont enfermés dès 1685, des prêtres réfractaires pendant la révolution française (1798-1802), des prisonniers au cours des guerres du XIX^e siècle, des forçats en partance pour les bagnes de Nouvelle Calédonie et surtout de Guyane entre 1871 et 1932, des soldats allemands pendant la première guerre Mondiale, des résistants français, des membres de l'OAS à la fin de la guerre d'Algérie...

/ L'île de Ré, un conservatoire de l'architecture militaire

Île stratégique par sa richesse et sa proximité avec le continent, Ré dispose d'un patrimoine fortifié exceptionnel. Depuis les vestiges des églises fortifiées du XV^e siècle jusqu'aux ouvrages Allemands du Mur de l'Atlantique, en passant par les forts du XVII^e siècle et les puissantes batteries du XIX^e siècle, ce territoire est d'une extrême fécondité pour les formes de l'architecture de guerre et l'histoire de la stratégie. Les défenses de l'île de Ré sont en relation avec les ports (La Rochelle, Rochefort et Brouage en fonction des époques) et l'ensemble des sites fortifiés des Pertuis Charentais.

Les principaux sites fortifiés sont les suivants :

- Vestiges d'églises fortifiées du XV^e siècle : Saint-Martin-de-Ré, Sainte-Marie-de-Ré, Ars-en-Ré ;
- Ouvrages du XVII^e siècle : Fort de La Prée (1625), redoutes de Rivedoux, du Martray et vestige de la redoute des Portes (1674), citadelle et enceinte urbaine de Saint-Martin-de-Ré (1681), vieille tour des Baleines (1682) ;
- Batteries du XIX^e siècle : batterie du Grouin à Loix, batterie de Sablanceaux à Rivedoux-Plage, ainsi que les huit traverses abris du front de mer de l'enceinte urbaine et de la citadelle martinaise et les deux traverses abris du fort de la Prée;
- Blockhaus allemands : Vestiges sur l'ensemble du littoral rétais et en particulier les sites de Kora et Karola dans la forêt de La Combe à Ars-en-Ré.

1.1.3 / Entre vie à l'année et vie saisonnière

Saint-Martin-de-Ré est un site historique préservé et sans équivalent sur la côte atlantique. La richesse de son patrimoine attire chaque année de nombreux visiteurs. Centre administratif, la commune est un chef lieu de canton regroupant les dix communes rétaises. La commune, d'une superficie de 480 ha, a une forte dominante urbaine avec 550 habitants au km².

/ Population de l'île de Ré

Population permanente

La population de l'île de Ré compte 17 602 habitants en 2015 (population légale au 1^{er} janvier 2018), soit 2.75% de la population de la Charente-Maritime. Les courbes d'évolution de la population permanente de l'île de Ré présentent une augmentation à partir de 1968. On constate une accélération de la croissance entre 1982 et 1999, puis une légère baisse depuis les années 2000¹. La croissance démographique observée depuis 1968 est essentiellement due au solde migratoire, le solde naturel étant globalement négatif sur l'ensemble du territoire rétais.

Un solde naturel négatif

Le solde naturel est globalement négatif sur l'ensemble du territoire rétais. Avec 93 naissances en 2015, le taux de natalité sur l'île de Ré est de 5.25‰ (contre 8.51 ‰ en Charente-Maritime, 9.62‰ dans la région Nouvelle Aquitaine et 11.95‰ en France en 2015).

La population estivale

La population maximale en période estivale peut être estimée par le cumul des capacités d'hébergement saisonnier auxquelles on ajoute la population permanente. Ainsi, la population maximale en période estivale est 138 500 personnes². À cette population théorique touristique s'ajoutent également les visiteurs à la journée, donnant ainsi une idée de l'affluence de visiteurs sur le territoire.

Pour répondre à cet afflux saisonnier sur l'ensemble du littoral Charentais-Maritime une organisation conséquente est nécessaire dans la gestion des infrastructures routières, des stationnements,

1 / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'île de Ré, Rapport de présentation, Volume 1, mai 2019, p 17

2 / Ibid. p. 26

déchets ménagers, du traitement des eaux usées, de l'approvisionnement en eau potable, du bon fonctionnement des services publics... Ces phénomènes prennent une ampleur particulière dans un territoire insulaire uniquement relié au continent par un pont.

Un nord et un sud

Au sein de l'île, deux espaces se définissent à partir des densités et variations de population (permanente).

Le sud est plus peuplé et plus densément peuplé. Il connaît aussi les variations positives de populations les plus fortes.

Le nord est nettement moins peuplé, avec des densités moins fortes, et surtout des variations de populations les plus faibles, voire négatives. On y observe également un vieillissement de la population plus important.

Une population rétaise vieillissante

Les plus de 60 ans sur l'île de Ré représentent 39% de la population permanente en 2014 (contre 32,5 % en Charente-Maritime, 28,8 % en Nouvelle Aquitaine et 24,4 % en France). Ce chiffre est en augmentation, comme sur l'ensemble du territoire national en raison de l'allongement de l'espérance de vie.

On constate que la représentation des seniors (+ de 60 ans) augmente depuis 1999 et que la représentation des jeunes (- de 30 ans) diminue, ainsi que celle des actifs de 30 à 44 ans.

La tendance au vieillissement est attestée par un indice de jeunesse (rapport de la population de moins de 20 ans sur celle de plus de 60 ans) assez faible, inférieur à l'indice du département et bien inférieur à l'indice national

Ce vieillissement de la population peut s'expliquer par :

- l'arrivée de retraités sur le littoral de la Charente-Maritime, et plus particulièrement sur l'île de Ré,
- les difficultés de maintien des jeunes actifs sur l'île en raison des prix du foncier et de l'immobilier.

Selon les projections de l'INSEE, en Charente-Maritime, la part des personnes de plus de 60 ans et plus ne devrait cesser d'augmenter (de 29,1 % en 2010, elle atteindrait 37,6% en 2030). Le Ministère de la Santé prévoit une croissance annuelle moyenne de la population âgée dépendante de 1% jusqu'en 2040 en raison du vieillissement relatif de la population³.

/ Population de Saint-Martin-de-Ré

En 2016 la population de Saint-Martin-de-Ré était de 2 288 habitants.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	2 096	2 135	2 400	2 512	2 637	2 597	2 471	2 288
Densité moyenne (hab. / km ²)	446,0	454,3	510,6	534,5	561,1	552,6	525,7	486,8

Source : Insee

L'accroissement ou le maintien de la population s'explique avant tout par d'importants flux migratoires compensant le déficit naturel. Cette population est bien souvent une population de jeunes retraités.

Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,3	1,7	0,6	0,6	- 0,2	-1,0	-1,5
- due au solde naturel en %	0,1	-0,3	-0,8	-0,6	-1,3	-0,8	-1,7
-due au solde apparent des entrées sorties en %	0,2	2,0	1,4	1,2	1,0	-0,2	0,2
Taux de natalité en %	12,3	10,0	8,8	8,4	7,9	7,8	4,9
Taux de mortalité en %	11,7	13,4	16,6	14,9	20,4	15,4	22,2

Source : Insee

Population carcérale

Saint-Martin-de-Ré a pour originalité de posséder une prison sur son territoire. Cette prison est une « Maison Centrale » qui accueille, pour de longues peines, jusqu'à 400 détenus qui sont ainsi comptabilisés dans la population permanente. Le poids économique est non négligeable en raison des relations avec des entreprises locales (fabrique de filets en prison) ou encore la consommation des détenus. Il faut également signaler l'importance des 280 surveillants et personnels de l'administration pénitentiaire (dont un tiers vit sur l'île) sur la vie et l'économie locale.

1.1.4 / Économie du territoire

/ Bâtiments, commerce, hébergement-restauration : trois secteurs qui « tirent » l'essentiel de l'activité de l'île

Très présents sur l'île de Ré, les services à la personne, l'artisanat, les activités touristiques et de loisirs sont autant d'activités qui participent de l'économie résidentielle. On note ainsi la très nette prépondérance de trois secteurs d'activité dans l'emploi, qui chacun emploie entre 500 et 700 salariés : la construction, le commerce, et l'hébergement-restauration. Ces trois secteurs clefs dans l'économie de l'île sont suivis par les secteurs de l'administration et des services.

En termes d'effectifs, la part de la fonction publique prend plus d'importance, phénomène dû en partie à la présence du centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré qui est un des employeurs les plus importants de l'île.

Il faut noter que c'est sur Saint-Martin-de-Ré que se trouve la zone d'activité (ZA) la plus étendue de l'île (15 hectares).

/ L'activité touristique au cœur de l'économie rétaise

L'île de Ré est l'un des plus importants territoires touristiques du département de la Charente-Maritime, lui-même première destination touristique de France (2015) (33,6 millions de nuitées enregistrées en 2015⁴).

L'île est en effet très bien pourvue en hébergements marchands. Saint-Martin-de-Ré est particulièrement bien doté en hébergements touristiques avec des hôtels de 2 à 5 étoiles, des chambres d'hôtes, des résidences de tourisme et villages vacances, des campings et des meublés de tourisme. À ces hébergements, il ne faut pas oublier d'ajouter la multitude de résidences secondaires (Avec 13 614 résidences secondaires sur l'île elles représentent 52,8 % du total des logements sur la commune Martinaise en 2014⁵). En termes de capacité, c'est l'hôtellerie de plein air qui est prédominante. Le terme hôtellerie de plein air est de plus en plus approprié. En effet, le développement des mobil-home est tel que certains établissements ne proposent plus d'emplacements pour le camping traditionnel.

L'activité touristique est un moteur essentiel de l'économie de l'île de Ré avec, en 2006, 274 établissements de tourisme recensés (128 établissements d'hébergement, 131 cafés restaurant, 13 agences de voyages et 2 thalasso thérapies). La dynamique touristique est toujours vive : ainsi on est passé de 30 745 lits marchands en 2000 à 39 690 en 2007 soit une augmentation de 25 % de l'offre en 7 ans. Sur la base des statistiques concernant les seuls campings et hôtels, cette dynamique se traduit par 1 311 470 nuitées en 2000 et 1 759 520 en 2007 .

/ Saint-Martin une station de tourisme classée

Sur l'île de Ré, Saint-Martin a été la première commune à obtenir le statut de commune classée le 9 juillet 1985. Renouvelé le 8 janvier 2018 par décret la dénomination de « station classée » est attribuée pour une durée de 12 ans. Aujourd'hui les dix communes rétaises sont désormais classées. Cela a été rendu possible grâce au classement de l'Office de Tourisme Intercommunal en Catégorie 1 en mars 2017⁶.



4 / Chiffres clés 2015 – Charentes-Tourisme, Observatoire du Tourisme

5 / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'île de Ré, Rapport de présentation, Volume 1, mai 2019, p 32.

6 / In SCOT de l'île de Ré projet approuvé le 25 octobre 2012, rapport de présentation, p 129.

/ Une clientèle touristique française et étrangère

La provenance de la clientèle nationale est très structurée : hors saison, elle est marquée par la région Ile de France. En saison touristique, elle provient majoritairement des régions de l'Ouest (Pays-de-Loire, Bretagne, Poitou-Charentes). La clientèle étrangère est également importante avec 20% des touristes : les Britanniques représentent les premiers d'entre eux. Ils sont suivis par les Néerlandais. Signalons également l'importance des clientèles allemandes et belges⁷.

/ L'île de Ré, un territoire aménagé pour le vélo

Plus de 110 kilomètres de pistes cyclables sont aménagés sur l'île de Ré. C'est l'un des territoires aux infrastructures de ce type les plus denses en France. Une signalétique adaptée aux cyclistes est également présente entre chaque village. Le pont de l'île lui-même a été aménagé pour les cyclistes. La proximité avec la ville de La Rochelle, ville pionnière en ce domaine, a facilité le développement d'un certain nombre de services spécifiques : grand nombre de parking pour vélos, « vélo-bus » permettant de voyager avec son vélo dans un bus entre La Rochelle et tous les villages de l'île... Ce développement original, facilité par la presque absence de relief sur l'île, permet de réduire le trafic routier sur l'île notamment en période estivale et de développer une approche particulièrement originale et respectueuse des paysages de l'île.

1.1.5 / Description et protection du bien inscrit au Patrimoine mondial

L'ensemble des fortifications forme un demi-cercle d'environ 1,5 kilomètre de diamètre appuyé sur le front de mer et le port. Le corps de place représente un périmètre de 6 kilomètres de remparts. Percée uniquement de deux portes : la porte des Campani (à l'origine porte de la Couarde) et la porte de Toiras (porte de La Flotte), elle est composée de six bastions⁸ à orillons, dont trois disposant de cavaliers⁹, et de cinq demi-lunes.

Au nord-est de la place forte se trouve la citadelle, elle-même accessible par une seule porte, la porte Royale, et possède son propre port de ravitaillement. Elle est de plan carré à quatre bastions¹⁰ à orillons. Le bastion de France est surmonté d'un cavalier.

Trois demi-lunes complètent le dispositif. Côté mer, le havre de la citadelle constitue en quelque sorte la quatrième demi-lune.

Pour terminer deux contregardes, une à l'ouest et une à l'ouest renforcent le raccord entre front de mer et front de terre.

Les matériaux de construction

Le creusement des fossés sert de carrière. Le sable fut pris sur les plages ou dans les vignes. La pierre de taille vient des carrières de Taillebourg le long de la Charente, le bois des forêts du Poitou et le charbon d'Angleterre¹¹. Les matériaux de couverture de la plupart des bâtiments sont des tuiles creuses traditionnelles (tige de botte). Cependant, l'ardoise a également été utilisée sur les portes (porte Campani, porte Toiras, porte Royale ainsi que sur les pavillons encadrant l'ancien arsenal de la citadelle).

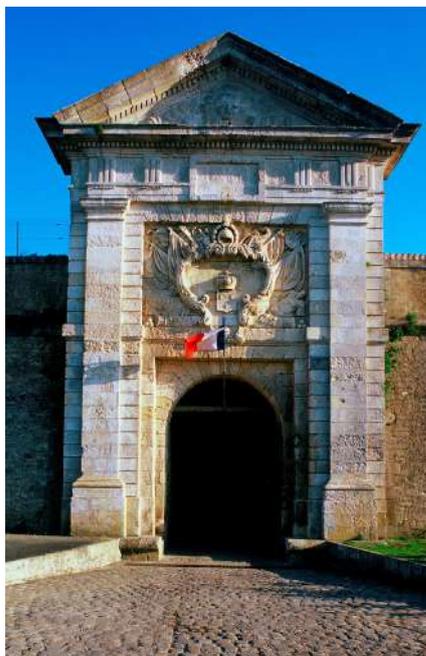
7 / Charentes-Tourisme Chiffres clés 2018.

8 / Bastion de la Mer, bastion de Bourbon, bastion de Bourgogne, bastion Sainte-Thérèse, bastion Saint-Louis et bastion de La Flotte.

9 / Bastion de la Mer, bastion de Bourgogne et bastion Saint-Louis.

10 / Bastion du Roi, bastion de la Reine, bastion de France et bastion du Dauphin.

11 / « Instruction de Monsieur de Vauban sur la fortification de Saint-Martin de Ré du 31 juillet 1681 ».



Porte de la citadelle
© Pascal Lemaître

/ Les protections du site

L'intégralité des fortifications (citadelle et enceinte urbaine y compris les glacis) sont classées au titre des Monuments historiques depuis 1984 (le classement s'est effectué en plusieurs étapes depuis 1925 avec le classement des portes de ville).

L'intégralité de la vieille ville, l'intramuros, est en ZPPAUP depuis 1988 (une des premières du département de Charente-Maritime). Ce document, modifié en 2004, a été intégré au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration¹² en tant qu'un des trois Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de l'île de Ré (avec La Flotte et Sainte-Marie-de-Ré) ;

Il faut noter que dans la ville sept édifices sont inscrits, ou classés au titre des Monuments historiques dont l'ancien Hôpital Saint-Honoré qui servait à soigner les soldats aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'ancien Hôtel de Clerjotte qui avait été aménagé en Arsenal ou encore l'hôtel des Cadets qui hébergeait les cadets gentilshommes de la Marine à la fin du XVII^e siècle.

Le bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco constitue donc un ensemble cohérent et protégé.

/ Une zone tampon à réviser

La zone tampon du bien inscrit correspond au périmètre de protection des abords des Monuments historiques (500 mètres). Dans cette zone, toutes constructions, rénovations (etc.) nécessitent au préalable l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

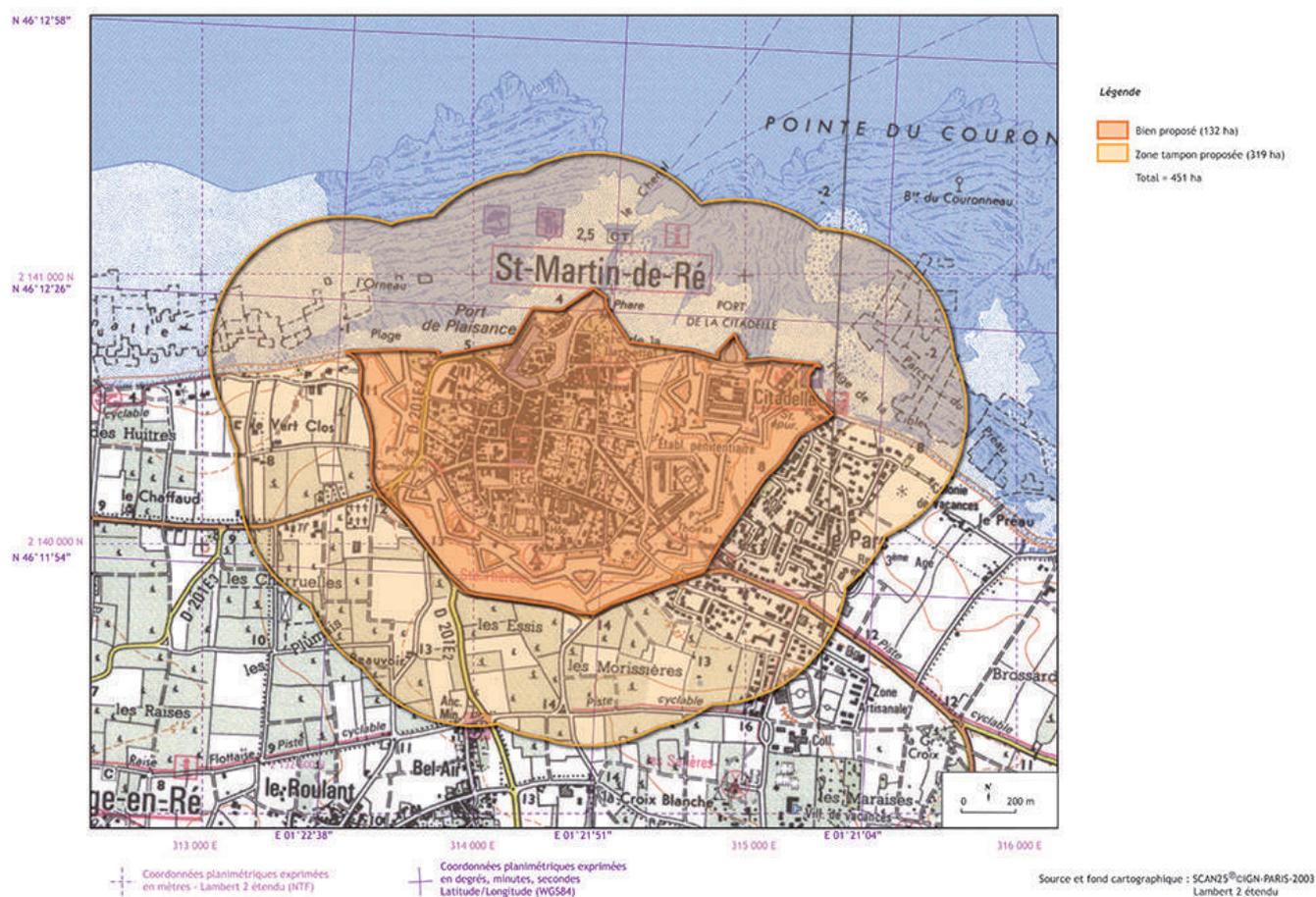
Cette zone tampon (au même titre que les zones tampons des 11 autres sites du Réseau des sites majeurs de Vauban) est désormais jugée insuffisante par l'État français et inapte à protéger le bien. Les zones tampons des 12 sites, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco.

12 / L'enquête publique a débuté le 23 août 2019.

Le projet de modification de la zone tampon du site de Saint-Martin-de-Ré doit permettre d'affiner le tracé élaboré en 2007 qui est purement géométrique. Ce projet doit être étudié en partenariat avec la DRAC de Nouvelle Aquitaine et l'UDAP17 dans le but de mieux traduire la VUE¹³ (en tenant compte des perspectives visuelles depuis les fortifications et en direction des fortifications en particulier au sud et à l'ouest), tout en reposant sur des outils de protection déjà existants :

- les protections des Monuments historiques pour les fortifications
- la ZPPAUP pour la ville intramuros ainsi que l'interface entre l'intra et l'extra-muros
- l'ensemble de l'île est en site classé protégé par la loi du 2 mai 1930 sur les espaces naturels.

La prise en compte du paysage ouvert jusqu'aux lisières boisées au sud, les limites urbanisées du village voisin du Bois-Plage-en-Ré au sud-ouest, les clos de murs traditionnels à l'ouest, la ville extra-muros à l'est ainsi que les deux perspectives depuis les axes routiers vers La Couarde à l'ouest et vers La Flotte à l'est devraient permettre d'aboutir à une zone tampon beaucoup plus cohérente. Ce projet de nouveau tracé pourrait aboutir dès 2020.



Extrait du dossier de « *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Unesco* »

/ La qualité paysagère et environnementale du site Vauban

Un inventaire de la faune et de la flore des fortifications a été initié en 2007. Cet inventaire, réalisé par la section rétaise de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) qui est implanté sur l'île de Ré en gérant notamment une grande réserve naturelle dans les marais des Portes-en-Ré : l'Illeau des Niges.

Cet inventaire a permis une meilleure connaissance du bien et montre la richesse de la biodiversité grâce aux écosystèmes qui s'y sont créés.

13 Valeur universelle exceptionnelle

À noter que la richesse est essentiellement constituée de la flore des pelouses calcicoles du fossé de l'enceinte urbaine entretenu par l'élevage et les opérations de fauche. Le déboisement et le débroussaillage des fortifications (lauriers, ronciers...) n'est donc pas incompatible mais au contraire favorise cette richesse écologique.

Un autre aspect à mentionner est l'importance de la population d'oiseaux cavernicoles qui trouvent dans les murs des fortifications des gîtes à leur convenance (chouettes).

/ Une expansion urbaine maîtrisée

Les espaces urbains de Saint-Martin-de-Ré, nés autour du port, furent longtemps contenus à l'intérieur de la vaste enceinte urbaine. La qualité paysagère est également préservée par une extension urbaine maîtrisée.

Depuis les années 1970, des extensions ont été réalisées au-delà des glacis, à l'est essentiellement, sous forme :

- D'une association foncière urbaine, en arrière de la côte ;
- D'une zone artisanale et commerciale, au sud de la route départementale 735 ;
- Auxquelles se sont greffées par la suite des zones résidentielles comprenant des logements sociaux.

Parallèlement, de nouveaux équipements et commerces ont gagné le « nouveau Saint-Martin-de-Ré » : complexe sportif, collège, supermarchés, piscine intercommunale, gendarmerie...

L'emprise de ces extensions équivaut à celle du secteur urbain de l'intra-muros.

Depuis 1982, et la mise en place d'un plan de référence, de nombreux efforts ont été effectués en extra-muros en ce qui concerne la voirie, les espaces publics, les espaces verts ou de loisirs.

Aujourd'hui, les possibilités d'extension urbaine de Saint-Martin-de-Ré sont grandement limitées, ce que le PLUI en cours d'élaboration ne fait que confirmer.

/ Les restaurations des fortifications

Dans les années 1970-1980 un certain nombre de travaux ont été entrepris, notamment au niveau des portes de ville.

Projet architectural et Technique de 1995

En avril 1992, une étude préalable concernant l'ensemble des fortifications de Saint-Martin-de-Ré, côté terre, a été réalisée par M. Oudin, l'architecte en chef des monuments historiques et approuvée. Elle a été suivie d'un Projet Architectural et Technique remis en décembre 1995. Par la suite, les travaux de restauration ont été exécutés annuellement suivant les financements disponibles.

Les tempêtes de 1999

De violentes tempêtes en 1999 ont nécessité un nouvel état des lieux complet concernant les fortifications côté mer. Les interventions les plus lourdes et les plus urgentes ont été définies. C'est ainsi que la courtine de la Mer a été reprise ponctuellement au droit des différentes brèches. Des travaux ont été réalisés à l'entrée du port de la ville et du port de la citadelle.

Le plus important chantier a été entrepris en 2009 - 2010 avec la restauration du port de la citadelle. En effet d'importantes brèches datant de 1999 menaçaient de destruction le monument. Cette menace avait particulièrement alerté l'inspecteur de l'ICOMOS lors de son expertise en septembre 2007.

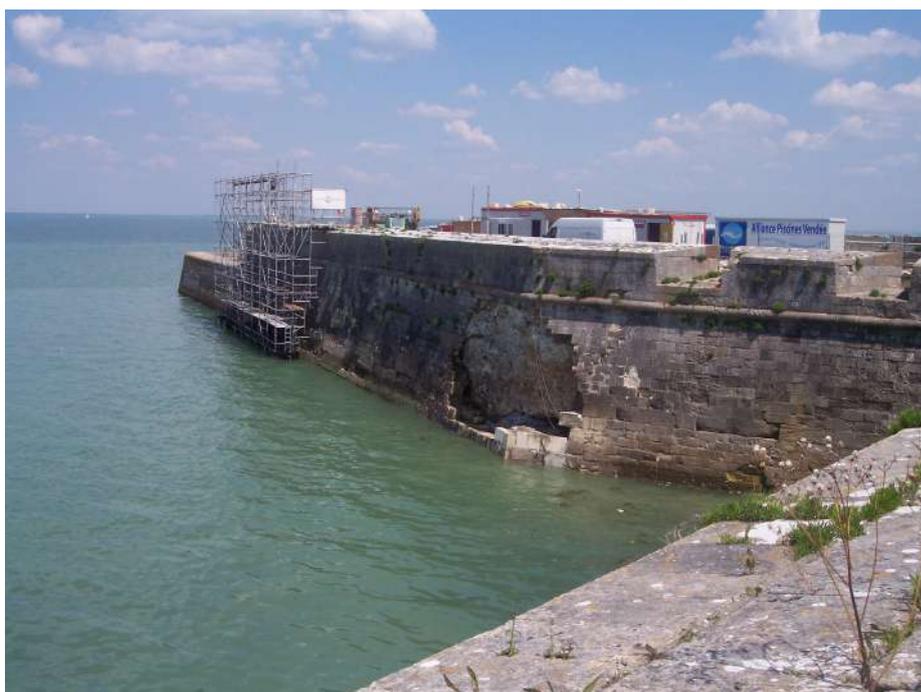
Le musoir ouest du port de la citadelle fait partie des zones de front de mer particulièrement touchées par la tempête de 1999. Pour endiguer l'évolution des altérations, quelques travaux d'urgence avaient déjà été entrepris : récupération et stockage des pierres arrachées par la mer et remplissage des dallages disparus pour enrayer la dislocation des parements. Cependant, au vu de l'importance

des dégradations, une campagne de restauration financée par la commune subventionnée par la DRAC, la région et le département s'avérait nécessaire pour empêcher l'écroulement total du musoir. La première brèche faisait environ 20 mètres de long, 3 mètres de haut jusqu'à 2 mètres de profondeur ! La deuxième, 11 mètres de long et jusqu'à 6 mètres de hauteur. Afin de palier le travail de sape des marées et de pérenniser l'intervention, la partie immergée a reçu un chaînage en béton en arrière des parements restitués. Ces travaux d'un montant de 452 257€ TTC ont été confiés à l'entreprise les Compagnons de Saint-Jacques.

La restauration de l'extrémité du musoir a quant à elle été confiée à l'entreprise Quelin, pour un montant de 207 000€ TTC, qui a dû installer une grue pour apporter les matériaux dans cette zone difficilement accessible.



*Brèche au port de la citadelle au début du chantier de restauration en 2009
© Compagnons de Saint-Jacques*



*Restauration des brèches du port de la Citadelle, Mai 2009
© Mairie de Saint-Martin-de-Ré*



Le port de la citadelle © Bernard Collin

La tempête Xynthia en 2010

La restauration des remparts à la Mer et de la jetée est du port suite aux dégâts occasionnés par la tempête Xynthia

Suite aux travaux précédents une autre tempête a causé d'importants dégâts en février 2010. Ces travaux ont été attribués à l'entreprise « Les Compagnons de Saint-Jacques » suite à un marché public dont le dossier de consultation a été élaboré par Philippe Villeneuve, Architecte en chef des monuments historiques. Ce chantier est d'importance puisqu'il s'est étalé sur 9 mois pour un montant de 81 250,22 € TTC dont 68 % de subventions (État : 35 %, conseil général 30%, région Poitou-Charentes 3%)



*Restauration des brèches suite à la tempête Xynthia, février 2013
© Mairie de Saint-Martin-de-Ré*

« Les remparts à la mer, constamment immergés à marée haute sont soumis aux assauts des vagues qui viennent frapper les maçonneries des parties basses, dont certaines parties finissent par s'écrouler. Les brèches une fois ouvertes, se dégradent beaucoup plus vite, c'est ce qui s'est produit lors de la tempête Xynthia, survenue le 28 février 2010, les parties de parements déjà écroulées ont été agrandies sous l'effet des flots, d'autres parties qui présentaient des faiblesses ont été désorganisées¹⁴».

Le suivi régulier permet ainsi d'envisager des travaux lorsque des urgences menacent le monument, plus particulièrement sur le front de mer.

Réfection des couvertures des transepts de l'église suite aux dégâts occasionnés par la tempête Xynthia.

La toiture de l'église Saint-Martin a été remaniée en 2013 également pour un total de 123 372 € TTC. Certes, ce n'est pas un patrimoine Vauban ni même un patrimoine du XVII^e siècle mais cet édifice, classé monument Historique pour les parties du XV^e siècle, le reste étant inscrit au titre des monuments historiques, est un élément majeur du patrimoine historique et architectural de la ville et un marqueur du paysage urbain.

Principes d'altérations des remparts à la mer

Les maçonneries des remparts édifiés côté mer sont soumises à de fortes sollicitations liées à la présence de l'eau : alternance des marées, courants, chocs de galets, tempêtes... Il résulte une usure prématurée des matériaux. La pérennité de ces structures est intimement liée à la régularité de leur entretien.

Une carence des travaux d'entretien entraîne le creusement des joints, laissant l'eau s'infiltrer à l'arrière des parements et délayer les mortiers de blocages. Il s'en suit une désolidarisation du blocage par rapport au parement, pouvant aller jusqu'à la création de brèches.

Une autre source de désordres est liée à l'accumulation de galets au pied des remparts : les chocs répétés de ces pierres, transportées par les vagues, sur les parements provoquent l'usure de ceux-ci, nuisant à terme à la stabilité de l'ensemble du rempart.

D'autres altérations, bénignes dans un premier temps, peuvent s'aggraver et provoquer des désordres plus importants si des campagnes de petits travaux et d'entretien ne sont pas menées.

Les joints s'usent, la végétation s'installe et croit, augmentant l'ouverture des joints, les possibilités d'infiltrations d'eau, le décalage des pierres. Les parties basses des remparts immergées à marée haute font l'objet d'une usure plus rapide des joints, phénomène rendu souvent peu lisible vu l'accumulation de coquillages et d'algues sur les parements. Il est important d'y remédier rapidement et régulièrement pour éviter toute altération des blocages et de la structure même des ouvrages.

Certains principes de consolidation mis en œuvre peuvent aussi nuire au bon état des structures. C'est notamment le cas des enduits ciments dont la face intérieure des parapets en moellons a été recouverte, surtout à proximité de la citadelle. Cet enduit étanche empêche tout échange entre la maçonnerie et le milieu extérieur, provoquant une désagrégation des moellons qui deviennent pulvérulents ; après le cloquage, l'enduit ciment tombe par plaques. La mise en œuvre de béton banché sur les parements côté mer a permis l'aggravation de désordres et la formation de brèches. Des faiblesses apparaissent souvent en périphérie de ces reprises, à la jonction pierre-béton où l'usure naturelle se fait de manière différentielle¹⁵.

14 / Extrait du rapport de présentation rédigé par Philippe Villeneuve, ACMH.

15 / Descriptif issu du Projet architectural et technique de 1995, Philippe OUDIN, ACMH.

1.1.6 Mise en valeur touristique et culturelle du site

/ Visites guidées

Des visites guidées des fortifications et de la ville sont proposées au grand public par l'Office de tourisme tout au long de l'année. Le site étant très vaste, différents circuits sont proposés : abords de la citadelle, front de mer, front de terre... En été, l'office propose des visites nocturnes à la lueur de lampes torches.

Des visites thématiques plus pointues sont également ponctuellement organisées dans les fossés des fortifications. La LPO propose ainsi des sorties naturalistes, le service du Pays d'Art et d'Histoire de l'île de Ré des visites architecturales ou l'association Vauban fortification » qui propose des visites en costume. Ces visites sont particulièrement appréciées par le public local.

/ Expositions temporaires et parcours permanent consacré au patrimoine fortifié au musée Ernest Cognacq

Le musée municipal Ernest Cognacq traite régulièrement du patrimoine fortifié : soit par le biais d'expositions, comme l'exposition Vauban, ingénieur du Soleil tout au long de l'année 2008, mais aussi par le biais d'une salle spécifiquement dédiée au Réseau des Sites Majeurs de Vauban qui sera particulièrement développé dans le cadre de la séquence 10 de son prochain parcours permanent.



Maquette tactile des fortifications testée par une personne non voyante le jour de son inauguration - © Mairie de Saint-Martin-de-Ré.

/ Découvertes par la mer

Le développement des bateaux de promenade en mer en escale ou au départ de Saint-Martin-de-Ré (« Les Croisières Inter-îles ») mais aussi les professionnels basés au port de Saint-Martin-de-Ré : « Dream On II », « Le Nautilus », et « île de Ré Nautisme ») permettent une découverte des fortifications depuis la mer par un grand nombre de visiteurs. Rentrer dans le port de Saint-Martin-de-Ré, cerné de ses hautes fortifications, est une véritable expérience.

/ Les actions spécifiques du Pays d'Art et d'Histoire

Festival Architecture + patrimoine

Initié en 2016, le Festival Architecture + Patrimoine a lieu au printemps sur un thème différent chaque année. Durant ces 5 journées, des conférences scientifiques et des visites guidées sont proposées.

La première édition s'est attachée au patrimoine militaire rétais :

Les conférences ont été assurées par des scientifiques spécialisés dans le domaine : enseignants en université (La Rochelle – Bordeaux), docteurs en histoire et architecture, conservateur au Musée de l'armée. Les visites ont été assurées par l'équipe du Service du Patrimoine.

Les conférences se sont déroulées à Saint-Martin-de-Ré. Les visites ont eu lieu à La Flotte (Fort La Prée), Rivedoux-Plage (batterie de Sablanceaux), Ars-en-Ré, La Couarde-sur-Mer (batterie Herta), Les Portes-en-Ré (redoute).

Deux compagnies de théâtre ont également proposé des découvertes ludiques, amusantes et poétiques du site de Saint-Martin de Ré : La Cie Théâtre Bouche d'or et Les Brasseurs d'idées.

Cette première année a également été l'occasion de sortir une première publication d'envergure « Histoire de... le Patrimoine fortifié »

/ Le dépliant « les clés du Patrimoine »

Réalisé par la Communauté de communes, le guide « Les Clés du Patrimoine » permet à chaque visiteur de découvrir les richesses patrimoniales de l'île de Ré. Entièrement gratuit, il offre des tarifs préférentiels dès le deuxième site visité, avec un objectif simple : inciter les visiteurs à se rendre dans l'ensemble du réseau des musées, monuments et sites d'interprétation des patrimoines rétais. Cette brochure complète, réalisée au format poche, présente les visites guidées des fortifications de Saint-Martin-de-Ré organisées par l'office de tourisme ainsi que des sites ouverts au public dont : le musée Ernest Cognacq, le clocher de Saint-Martin-de-Ré, le Fort de la Prée, le phare des Baleines...

/ Événementiel dans les fortifications

La commune apporte son soutien logistique et financier à des manifestations gratuites organisées dans le monument dans le but de le faire découvrir et de la valoriser. Tel a été le cas en 2007 et 2008 les spectacles gratuits d'Arts de la Rue organisés pendant la saison estivale par l'association l'Etoile de Vauban. En juillet 2010 et 2011 des concerts de musique classique de grande qualité ont été organisés sur le site de la porte des Campani dans le cadre du festival Musique en Ré, festival labellisé « Site en scène » par le conseil général de Charente-Maritime. Depuis 2008 l'association des *Amis des fortifications*, rebaptisée *Vauban Fortifications*) organise chaque année des pièces de Théâtre avec la Compagnie Rétaise l'Ilot Théâtre .

Au-delà du soutien qu'elle peut apporter, la Commune n'est pas en reste dans l'organisation d'évènements, notamment autour de la date symbolique du 7 juillet : ainsi, en juillet 2013, à l'occasion de l'anniversaire des 5 ans de l'inscription, un spectacle funambule exceptionnel avait pour cadre les fossés de la porte des Campani. Ce type d'évènements s'est renouvelé en 2018, avec un spectacle de feu et un concert les 6 et 8 juillet 2018, et un concert hommage à la chanson française ponctué d'un feu d'artifice le 7 juillet 2019.



*Spectacle funambule à la porte des Campani le 7 juillet 2013
© Bernard Collin.*



Spectacle de feu 6 juillet 2018 © Crédit Bernard Collin



*Concert du 7 juillet 2019, répétitions
© ville de Saint-Martin-de-Ré*



*Concert du 8 juillet 2018
© ville de Saint-Martin-de-Ré*



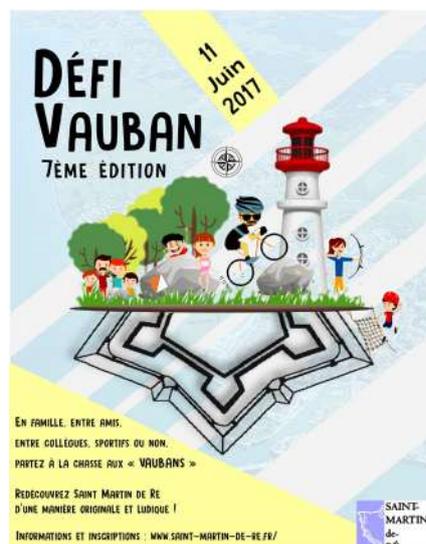
Spectacle de feu juillet 2018



Concert et feu d'artifice 7 juillet 2019



Affiche spectacle en attendant Vauban août 2019



Flyer Défi Vauban 2017



Conférence pour l'Ecole d'architecture Paris-Belleville © ville de Saint-Martin-de-Ré

/ Des activités sportives

La découverte du site fortifié peut également s'effectuer par le biais de la pratique sportive. L'un des plus importants événements sportifs martinais est sans conteste la traditionnelle course pédestre des 15 km de Saint-Martin. Cet événement, très apprécié chaque mois de juillet par environ 500 sportifs est indissociablement associé à son circuit longeant le front de mer devant la citadelle. Depuis 2016 une nouvelle course a vu le jour au printemps : La Réthaise, course pédestre exclusivement féminine dont le tracé emprunte en partie les fossés de l'enceinte urbaine.

En pratique régulière, le club de tir à l'arc « Les Archers de Ré » a déposé des cibles amovibles sur la contregarde de la Mer puis dans le fossé de la citadelle afin d'aménager un stand de tir en extérieur. Cette installation légère donne vie au monument en toute sécurité.

Des événements ponctuels sont également organisés.

Depuis 2007 le « Défi Vauban » a été subventionné par la commune et organisé par l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique). Ce raid pour toute la famille est l'occasion de découvrir le patrimoine fortifié d'une manière ludique et sportive (tyrolienne, marche d'orientation...). Plus récemment le « Ré Boxing Camp » s'est installé deux fois par semaine et pendant tout l'été dans les fortifications (bastion de Bourbon).

Autant d'initiatives associatives accompagnées par la commune faisant du site fortifié un lieu de vie et de découverte original.



Animation sportive dans les remparts, pont de singe pendant le « Défi Vauban ».
© Mairie de Saint-Martin-de-Ré

1.2 Énoncé de la valeur universelle exceptionnelle du site

La place forte de Saint-Martin-de-Ré doit son appartenance au Réseau des sites majeurs de Vauban et son inscription au Patrimoine mondial en tant que la plus belle application conservée du premier système de Vauban et sûrement le plus bel exemple d'un réduit insulaire.

La richesse de Saint-Martin-de-Ré repose avant tout sur un patrimoine fortifié exceptionnel préservé avec authenticité. Érigé par Vauban en 1681 sur ordre du roi Louis XIV ce site n'a subi presque aucune réactualisation (seulement huit traverses abris¹⁶ sur le front de mer de la ville et de la citadelle en 1878) ni destruction (uniquement deux brèches percées au début du XX^e siècle pour les accès routiers).

La place forte est constituée de trois éléments indissociables :

- la citadelle, encore aujourd'hui expression du pouvoir de l'État ;
- la vaste enceinte urbaine chargée de protéger le port, la ville et toute la population rétaise en cas de débarquement ennemi ;
- la ville en elle-même, très peu modifiée par Vauban mais dans laquelle se trouvent des bâtiments liés à la vie de la garnison (l'ancienne place d'armes, des corps de garde, l'ancien hôtel du Gouverneur, l'ancien hôpital Saint-Honoré, la poudrière Saint-Louis, la caserne Toiras, l'hôtel de Clerjotte aménagé en arsenal).

La ville a été à la fois le siège des gouverneurs rétais, port de commerce florissant, ville de garnison et plus tard point de départ des condamnés pour les bagnes coloniaux. Son passé mêle ainsi l'aventure maritime aux guerres de religions, la mémoire du bagne à une vocation militaire. De vieux hôtels datant de la splendeur maritime de la ville bordent des rues et des ruelles sinueuses dont les pavées en pierre de lest font résonner les pas. Les vestiges de l'ancienne église fortifiée veillent sur le cœur de la commune.

Cet ensemble unique fait de Saint-Martin-de-Ré un site remarquable.

/ La valeur culturelle est composée de :

- La valeur identitaire

La fortification a façonné le développement de Saint-Martin-de-Ré, il y a un *intra-muros* et un *extra-muros*. Même si elle n'est pas toujours perçue clairement (du fait de la taille et de la complexité du monument), sa présence est vécue au quotidien par tous les martinais et rétais. Plus impressionnants côté mer pour un public non averti, les remparts sont indissociables du port et du front de mer.

La citadelle, par sa fonction première, son histoire et son utilisation actuelle (prison), est le symbole du pouvoir central. Siège de la garnison et, à l'origine, du logement du gouverneur de l'île de Ré, lieu d'incarcération tout au long de son histoire (huguenots après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, prêtres réfractaires pendant la Révolution Française¹⁷, bagnards en partance pour Saint-Laurent du Maroni...).

- La valeur technique ou artistique

C'est avant tout par ses dimensions que l'enceinte urbaine de Saint-Martin-de-Ré se caractérise. Elaborée selon les méthodes et principes du premier système de fortification de Vauban, cette gigantesque enceinte est un réduit insulaire, vaste camp retranché devant accueillir l'intégralité de la population de l'île de Ré en cas de débarquement ennemi.

¹⁶ / Traverses abris desservant des plateformes de tir à ciel ouvert.

¹⁷ / Un autel rappelant cet épisode est visible dans l'église communale.

- La rareté

Des fortifications inchangées depuis le XVII^e siècle

Conçues selon le premier système de Vauban, les fortifications de Saint-Martin-de-Ré ont traversé les siècles sans presque aucune réactualisation et sans presque aucune destruction. Les seuls véritables éléments de modernisation sont les traverses abris construites sur le front de mer aux alentours de 1878.

Des glacis intégralement conservés

Chose exceptionnelle pour un site de cette ampleur, les glacis de la place forte (aussi bien ceux de la citadelle que ceux de l'enceinte urbaine) ont été intégralement conservés : non urbanisés, dépourvus de végétation parasite (à l'exception des abords Est de la citadelle). Ces glacis sont classés au titre des monuments historiques.

Des portes intactes

Les portes de la ville ont été toutes les deux conservées grâce à leur classement au titre des Monuments historiques dès 1925 et au percement de deux brèches dans le rempart pour permettre le développement du trafic automobile.

/ La valeur socio- économique contemporaine est composée de :

- La valeur fonctionnelle

Le site est aujourd'hui utilisé comme lieu de promenade, de déambulation et se prête aussi merveilleusement à la mise en place de spectacles en lien ou non avec l'histoire du monument (théâtre, projection de films, concerts, activités sportives...).

- La valeur éducative

La valeur éducative des fortifications de Saint-Martin-de-Ré est considérable. La complexité de compréhension du site rend le travail de médiation à la fois primordial et riche : éducation du regard (découverte de graffiti, de détails de l'architecture), sensibilisation à la notion de paysage (l'homme façonne un territoire, s'adapte à son environnement...), sensibilisation aux patrimoines (patrimoines historiques et naturels mêlés), approche géographique (notion de réseau de fortifications à différentes échelles : île de Ré, Pertuis-Charentais, façade Atlantique, France), hier symbole des conflits et de la construction des frontières et aujourd'hui emblème de l'Europe des échanges. Ces potentiels vont être largement exploités pour l'avenir.

Partie II

Stratégie de gestion du site

2.1 ORGANISATION DES ACTEURS

En ce qui concerne Saint-Martin-de-Ré, à la différence de certains sites du Réseau des sites majeurs de Vauban, gérer le bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco revient à gérer la ville intramuros. Le monument n'est pas isolé mais entoure une ville vivante.

La maîtrise d'ouvrage du plan de gestion est du ressort de la commune de Saint-Martin-de-Ré. Les décisions liées à la gestion sont prises par le conseil municipal après avoir été étudiées par les commissions municipales¹ : programme de travaux de restauration des monuments historiques, plan de circulation, programmation culturelle au musée municipal Ernest Cognacq, animations...

Depuis 2015 la Communauté de Communes s'est dotée de nouvelles compétences (Tourisme, Urbanisme), celle-ci devenant un partenaire important dans la gestion de la cité Vauban.

Le suivi peut être informel (réunions de travail avec la DRAC par exemple), ou s'effectuer dans un cadre formel.

Grace aux protections au titre des monuments historiques (qui se fait en plusieurs étapes entre 1925 et 1985) et à la ZPPAUP créée en 1988, révisée en 2004 puis intégré en tant que SPR au PLUI en cours d'élaboration, la prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) fait partie du quotidien de la gestion de la cité historique martinaise.

En fonction des dossiers la commune peut informer, consulter ou travailler en étroite collaboration avec de nombreux partenaires : préfecture de Charente-Maritime, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, conseil départemental de Charente-Maritime, communauté de communes de l'île de Ré, maires des communes limitrophes, UDAP17, DRAC, DREAL, DDTM, ARS, Charentes-Tourisme, Office de tourisme intercommunal², ministère de la Justice et administration pénitentiaire en ce qui concerne la citadelle et la caserne Toiras, Associations locales (*Vauban Fortifications, L'association des Amis du musée Ernest Cognacq, Vivre l'Art à Saint-Martin...*).

Des cabinets spécialisés, des personnes ressources, des associations peuvent être questionnées ou associées en fonction des enjeux et des besoins. Signalons également le Conseil scientifique et technique du Réseau des sites majeurs de Vauban qui peut être consulté si besoin.

L'organisation des acteurs pour le Plan de gestion 2019-2024 doit tenir compte de la promulgation de la loi dite LCAP³ du 7 juillet 2016 et du décret du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables. Cette loi et ce décret comprennent des dispositions qui font évoluer le rôle des parties prenantes de la gouvernance du bien.

La loi de 2016 et le décret de 2017 précisent les points suivants :

- Délimitation par l'État d'une zone tampon en concertation avec les collectivités territoriales, traduite par un arrêté du Préfet de Région ;
- Élaboration conjointe État/collectivités du plan de gestion
- Prise en compte des dispositions du plan de gestion dans les Scot

De même la gestion du bien doit tenir compte de l'échelle communautaire à travers les compétences Urbanisme et Tourisme et le label PAH portés par la Communauté de communes de l'île de Ré.

Ces évolutions appellent à élargir le champ des acteurs concernés dans le but d'intégrer le patrimoine mondial dans un territoire élargi et de coordonner les actions des différents acteurs.

Un comité de pilotage du plan de gestion sera installé et se réunira au moins une fois par an pour suivre les actions inscrites dans le plan de gestion ou aborder toute problématique de gestion. L'un des chantiers à venir est l'élaboration d'une nouvelle zone tampon plus conforme aux demandes de l'Unesco.

1 / En particulier les commissions : travaux, circulation, sécurité, affaires culturelles...

2 / Destination île de Ré

3 / Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)

Ce comité de pilotage sera convoqué par la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Il sera composé de :

- Mairie de Saint-Martin-de-Ré
- DRAC Nouvelle-Aquitaine
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- UDAP17
- Ministère de la Justice
- Conseil départemental de la Charente-Maritime
- Communauté de communes de l'île de Ré
- Animatrice PAH de la Communauté de communes de l'île de Ré
- Office de Tourisme intercommunal
- Musée municipal Ernest Cognacq
- Autres acteurs concernés (associations, etc.)

2.2 Enjeux et objectifs, vers un projet de territoire

2.2.1 / Projet culturel de territoire

« Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire »

Cette thématique répond à :

- Une logique historique : la place forte de Saint-Martin-de-Ré a été conçue comme élément de défense à l'échelle de l'île tout en s'appuyant sur un réseau fortifié préexistant (redoutes de Rivedoux, du Martray et des Portes, fort de La Prée) ;
- Une logique de complémentarité : chacun des douze sites du Réseau des sites majeurs de Vauban représente et met en valeur une facette de l'œuvre de Vauban ;
- Une logique territoriale : les enjeux de Saint-Martin-de-Ré sont intimement liés aux enjeux rétais.

2.2.2 / Enjeux

À Saint-Martin-de-Ré, ce n'est pas seulement le patrimoine Vauban qui est inscrit mais l'ensemble urbain intra-muros dans sa globalité. Ainsi, cette reconnaissance doit permettre non pas de se replier uniquement sur une logique architecturale de conservation du monument stricto sensu, qui est bien évidemment indispensable, mais au contraire d'aller plus loin et de privilégier le développement urbain, et de poursuivre les démarches exemplaires en terme de qualité urbaine, de requalifier les espaces publics, de maintenir la vie à l'année.

De plus, la vocation initiale du patrimoine Vauban ne correspond évidemment plus à un besoin de la société actuelle. Pour garantir la pérennité des biens et développer l'appropriation par la population, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles et environnementales. Il faut favoriser la réappropriation de ce patrimoine en touchant le public le plus large possible en offrant un programme varié à la fois culturel et festif.

Les facteurs négatifs ou menaces identifiées à Saint-Martin-de-Ré, dans le cadre de la gestion et de la valorisation du site Unesco, sont les suivants :

- les altérations dues à l'usure du temps et à la végétation envahissantes
- les altérations spécifiques dues à la mer
- les dimensions colossales du site qui sont une charge aussi bien pour la Commune que pour le Ministère de la Justice
- la complexité du patrimoine fortifié qui ne facilite pas sa compréhension ni son appropriation
- une partie importante du monument n'est pas accessible au public (domaine de l'administration pénitentiaire)
- une importante affluence touristique (surtout estivale)

Pour répondre à ces problématiques, quatre enjeux ont été définis, dont découlent des actions développées dans la partie 3 de ce plan de gestion.

Trois de ces enjeux concernent spécifiquement la gestion du site de Saint-Martin-de-Ré.

Le dernier enjeu permet de réaffirmer l'engagement du site de Saint-Martin-de-Ré dans la démarche collective du Réseau Vauban, une démarche garante de la bonne gestion du bien en série dans son ensemble.

Enjeu 1 : Protéger, restaurer et entretenir la place forte de Vauban

Enjeu 2 : Concilier qualité de vie à l'année et accueil de qualité des visiteurs

Enjeu 3 : Faire du patrimoine fortifié un levier de développement culturel et social

Enjeu 4 : Réaffirmer et renforcer la logique collective du Réseau Vauban

Partie III

Programme d'actions pluriannuel

<p>La citadelle et l'enceinte de Saint-Martin-de-Ré PLAN DE GESTION 2019-2024</p>	<p>FICHE N° 1</p>	<p>ENJEU n° 1 Protéger, restaurer et entretenir la place forte de Vauban</p>
---	-------------------	--

<p>INTITULÉ : Maintenir et améliorer les outils réglementaires protégeant la qualité Urbaine et Paysagère</p>
<p>Maîtrise d'ouvrage Ville de Saint-Martin-de-Ré, Communauté de Communes de l'île de Ré</p>
<p>Organismes / Partenaires DRAC, UDAP17</p>
<p>Dans le précédent plan de la gestion il était envisagé de transformer la ZPPAUP (datant de 1988 et révisé en 2004) en AVAP. Du fait du lancement d'un PLU Intercommunal, ce projet, qui en était au commencement, a été abandonné. Aujourd'hui la ZPPAUP est toujours l'outil réglementaire qui s'applique à tout le cœur historique martinais. Cet outil est aujourd'hui entièrement intégré dans le PLUI en tant que SPR (Site Patrimonial Remarquable)¹.</p>
<p>PERSPECTIVE À LONG TERME Envisager d'actualiser un outil réglementaire datant de 1988</p>



Les toits de Saint-Martin-de-Ré © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

1 / Comme les deux autres ZPPAUP de l'île de Ré qui existaient déjà en 2016 sur les communes de Sainte-Marie-de-Ré et La Flotte.

La citadelle et l'enceinte
de Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2019-2024

FICHE N°2

ENJEU n°1
Protéger, restaurer et entretenir la place
forte de Vauban

INTITULÉ :

Restaurer et entretenir les fortifications et les autres monuments de la place forte.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré, Ministère de la Justice

Organismes / Partenaires

DRAC, UDAP17, ACMH

Cette action, indispensable pour l'intégrité du site Vauban est réalisée en continu et en fonction des urgences et des contraintes budgétaires aussi bien par la Commune que par le Ministère de La Justice. Le programme d'opération est défini avec les autorités compétentes (DRAC et UDAP17).

Ces dernières années les services de l'Etat ont réalisé un certain nombre d'études sanitaires sur les différents monuments de la place forte.

Études sanitaires les plus récentes :

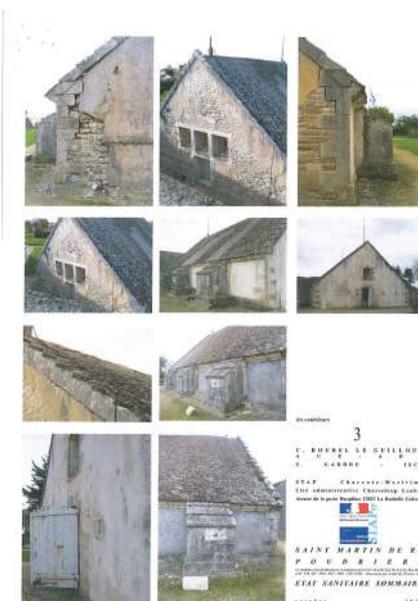
2010 : Étude sanitaire des remparts à la mer suite à la tempête Xynthia des 27 et 28 février 2010 (Philippe Villeneuve, ACMH).

2011 : Études sanitaires de l'enceinte urbaine et de la porte des Campani, UDAP17.

2012 : Études sanitaires de la poudrière Saint-Louis, de la porte Toiras, et de l'église Saint-Martin, UDAP17.

Suite à ces études sanitaires des travaux d'urgences ont été réalisés sur le front de mer en 2013.

En 2018 la Commune a missionné Philippe Villeneuve, ACMH, afin de réaliser un diagnostic complet pour une future restauration de la poudrière Saint-Louis, qui est l'édifice dont l'état sanitaire est le plus alarmant.



extrait de l'état sanitaire sommaire de la poudrière Saint-Louis

Des interventions de petit entretien :

Parallèlement à ces chantiers conséquents, la Commune fait régulièrement appel au chantier de maçonnerie de l'association de Réinsertion La Verdinière, qui est basée sur l'île de Ré.

Entre 2014 et 2018 ce chantier a bénéficié de l'aide de la Fondation du Patrimoine. La Commune a en effet monté un dossier en ce sens. En effet, certaines portions des remparts comme les poternes (passages souterrains) et les escaliers des demi-lunes, qui ont été altérées par l'usure, nécessitaient une intervention pour assurer leur bonne conservation. Ce projet répondait aussi à une exigence de sécurité : les parties rénovées constituent des lieux de passage empruntés par les visiteurs et les agents d'entretien des espaces verts.

Outre la sauvegarde du patrimoine, cette démarche poursuit un objectif social : la mairie s'est engagée dans un partenariat avec la Verdinière, association rétaise favorisant la réinsertion professionnelle. Cette association accompagne et accueille en priorité les personnes qui n'ont pas accès au travail ni à la formation pour leur permettre de se réinsérer dans le marché de l'emploi.

Afin de soutenir ce projet, d'un montant total de 36000 € TTC, une subvention de 10 000 € a été attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine dans le cadre du Fonds National en faveur de l'insertion par le patrimoine des publics en difficultés.

Cas de la citadelle et des biens du Ministère de la Justice

2009 : Etude sanitaire des bâtiments de l'administration pénitentiaire (la citadelle et ses bâtiments, la caserne Toiras ainsi que les sept corps de garde servant de logement de fonction). Cette étude a été réalisée à l'époque où la fermeture de la maison centrale était envisagée.

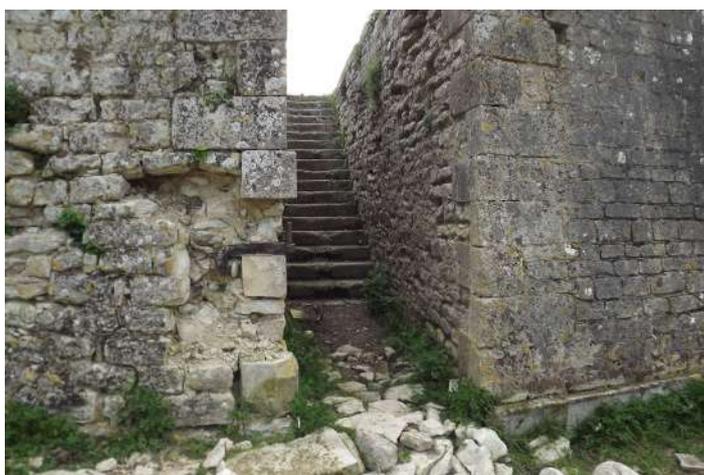
Annoncés officiellement par la Garde des Sceaux en visite à la prison de Saint-Martin-de-Ré au début de l'été 2019, d'importants travaux vont débiter prochainement sur la face nord de la citadelle (600 000 €)



Murs de la citadelle avant restauration © mairie de Saint-Martin-de-Ré

PERSPECTIVES À COURT ET MOYEN TERME

- Poursuivre les travaux liés à la conservation des fortifications, définis en accord avec les services de l'État, à la fois en fonction des urgences sanitaires et des moyens financiers (fonds propres et subventions allouées).
- Utiliser les ressources locales dans le cadre de petits travaux ponctuels et notamment l'équipe « maçonnerie » au sein de l'association de réinsertion La Verdinière.
- Trouver de nouvelles solutions de financement comme par exemple la Fondation du Patrimoine
- Restaurer la poudrière Saint-Louis tout en incluant le mur du cavalier
- Restaurer le mur nord de la Citadelle (budget débloqué par le Ministère de la Justice)
- Commander à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques un diagnostic complet de l'enceinte urbaine permettant de mettre en place un plan pluriannuel de travaux



Escalier de la demi-lune de Bourgogne avant restauration © Mairie de Saint-Martin-de-Ré



Escalier de la demi-lune de Bourgogne en cours de restauration © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

La citadelle et l'enceinte
de Saint-Martin-de-Ré
PLAN DE GESTION
2019-2024

FICHE N°3

ENJEU n°1
Protéger, restaurer et entretenir la place
forte de Vauban

INTITULÉ :

Dévégétaliser et entretenir la végétation de l'enceinte urbaine et de la citadelle.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Comme dans bon nombre de sites fortifiés du Réseau des sites majeurs de Vauban, la végétation est l'une des principales menaces pour les maçonneries ainsi que la compréhension du site. La chance pour Saint-Martin-de-Ré est de disposer de ressources pérennes, par le biais de l'écotaxe, permettant ainsi la gestion de cet immense espace naturel que constitue les fossés, chemins couverts et glacis des fortifications.

Gérer la végétation grâce à l'écotaxe

Le péage du pont de Ré est, partiellement jusqu'au 31 décembre 2011, et totalement depuis le 1^{er} janvier 2012, une écotaxe.

Une convention pluripartite définit le mode de répartition des recettes de l'écotaxe entre le conseil général de la Charente-Maritime (45%) et le territoire de l'île de Ré (55%). La communauté de communes, compétente pour percevoir le produit de l'écotaxe par le conseil général, doit à son tour reverser à chacune des 10 communes la part de l'écotaxe qui lui revient. Elle correspond à environ 50 000 € annuels pour Saint-Martin-de-Ré dans le but de gérer les espaces naturels.

Chaque année l'essentiel du budget de l'écotaxe dédié à Saint-Martin-de-Ré est ainsi alloué aux fortifications (qui constituent un vaste espace naturel devant être entretenu minutieusement). Grâce aux travaux de ces dernières années, une grande partie du site fortifié (notamment les chemins couverts de l'enceinte urbaine) a été débroussaillé et dévégétalisé. Des conventions sont passées annuellement avec deux associations de réinsertion (association départementale AI17 et association rétaise *La Verdinière*) dont la mission est, au travers la défense de l'environnement et par le travail, de permettre à des personnes en difficultés de se reconstruire une vie sociale et réintégrer la société.

L'essentiel des travaux de dévégétalisation sont ainsi réalisés dans ce cadre, mais aussi en régie avec l'équipe des espaces verts communaux, des entreprises de paysagistes (travaux avec nacelles) et ponctuellement des équipes de bénévoles. Il ne faut bien sûr pas oublier l'éleveur d'ânes et de Baudets du Poitou qui élève ses animaux sur une grande partie du monument (fossé et glacis de l'enceinte urbaine et de la citadelle).



Baudets du Poitou en pâture dans les fortifications © Mairie de Saint-Martin-de-Ré

Intervention des jeunes du SMV

Depuis 2016, un partenariat a été mis en place avec le Régiment du Service Militaire Volontaire (SMV) de La Rochelle. Chaque année des jeunes de ce régiment viennent pendant une semaine sur le terrain participer à des opérations de débroussaillage. Ce chantier répond à plusieurs objectifs : travail d'équipe et renforcement de la cohésion, action citoyenne, sensibilisation à l'histoire et au patrimoine (notamment militaire) tout en apportant un soutien non négligeable dans la gestion de la végétation dans les fortifications. Ce partenariat s'est encore renforcé en mars 2019 lorsque la remise des calots à l'ensemble des jeunes de ce régiment s'est déroulé en présence des autorités civiles et militaires sur la place de La République (ancienne place d'arme de Vauban au cœur de la cité martinaise).



Chantier du SMV © service communication du régiment du SMV de La Rochelle

Gérer les lapins

Sur l'île de Ré des dégâts importants sont provoqués aux espaces naturels (dont les fortifications) par la population de lapin. Le rôle de l'Association communale de chasse (ACCA) dans la gestion de ces lapins sur la commune est important (animal classé nuisible en raison de la surpopulation et des dégâts occasionnés par les nombreux terriers et les destructions de cultures). Des subventions sont ainsi attribuées en ce sens à l'association communale de chasse. Ces actions s'intègrent au plan de lutte contre les lapins mis en place à l'échelle de l'île de Ré.

Des plantations d'ormes sur les remparts

La gestion des espaces verts des fortifications martinaises ne consiste pas uniquement en un vaste programme de dévégétalisation mais également en opérations de plantation.

Trois chantiers successifs de plantation de linéaires d'ormes² ont été entrepris (en 2007, 2008, 2009) bastion Saint-Louis, bastion de Bourbon, courtine entre le bastion de Bourbon et le bastion de la Mer, ainsi que la face gauche du bastion de la Mer. Ces arbres ont été plantés dans l'objectif de reconstituer le paysage du XVII^e siècle puisque deux rangées d'ormes étaient plantés en quinconce sur la majeure portion des remparts. Visibles sur le plan relief de 1703 conservé aux musées des plans-reliefs aux Invalides et sur les nombreux plans des XVIII^e et XIX^e siècles, ces arbres constituaient un élément défensif mais aussi un élément du paysage important pour Ré à tel point que Claude Masse, ingénieur du Roi qui avait travaillé sur le chantier de construction de la Place forte, écrivait en 1715 : « il y a plus d'arbres sur ces remparts que dans tout le reste de l'isle » et de rajouter « les allées d'arbres sur les remparts de mesme qu'à la citadelle [...] rendent la promenade tres agréable³ ».

2 / *Ulmus Resista*, résistant à la graphiose, maladie de l'Orme.

3 / « *Mémoire géographique de Masse sur partie du Bas Poitou Pais d'Aunis et Saintonge. Fait en ma maison de Salles en Aunis proche de La Rochelle le 15 juillet 1715* », Médiathèque de La Rochelle, microfilm.

Il existait même une « pépinière d'arbres pour les remparts » dans un « jardin appartenant au Roy⁴ » à proximité de la porte des Campani (ancienne porte de La Couarde).

En 2010, 2011 et 2012, la commune a également participé à l'opération de la Semaine Régionale de l'arbre et de la haie mais les plantations ont essentiellement consisté à densifier le parc de la Barbette, à l'arrière du front de mer par des essences d'arbres et d'arbustes variées et locales (chêne vert, tamaris...).

À chaque opération les scolaires ont été associés avec, en classe, une présentation historique des plantations et l'importance de la végétation dans le système défensif et sur site une intervention du responsables des espaces verts avec participation des enfants.



Plantation d'ormes sur les remparts en 2008 en présence des enfants de l'école élémentaire © Mairie de Saint-Martin-de-Ré.

PERSPECTIVES À COURT ET MOYEN TERME

- Poursuivre les actions de gestion de la végétation dans le respect du monument
- Étendre les actions, lorsque cela est possible et avec l'accord de l'administration pénitentiaire, en direction de la citadelle.

⁴ / « Plan, profil, pour agrandir le magasin pres la porte de la Couarde et y mettre à couvert les effets du Roy, Saint-Martin en l'isle de Ré, 1721 », Archives Départementales de la Charente-Maritime, 12J128.

INTITULÉ :

Favoriser le maintien de la vie permanente

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré, Communauté de communes.

DÉTAIL DES ACTIVITÉS

LE PLUI de la communauté de communes de l'Île de Ré est en cours d'élaboration.

Les enjeux issus du diagnostic du PLUI

Le diagnostic propose un état des lieux du territoire, une analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation des espaces naturels et agricoles, et détermine des enjeux, notamment en termes de prise en compte de l'environnement :

UN CADRE NATUREL DE GRANDE QUALITÉ

L'île de Ré renferme des milieux naturels remarquables notamment les milieux dunaires, les marais et les prairies. Ces espaces accueillent une flore et une faune riches et diversifiées, parmi lesquelles de nombreuses espèces protégées, rares ou menacées.

L'île de Ré, en dehors des secteurs urbanisés est essentiellement constituée d'une mosaïque de milieux, y compris dans les zones agricoles. Cette mosaïque favorise la biodiversité et la circulation des espèces et peut ainsi jouer le rôle de corridor écologique.

- Une mosaïque de milieux naturels riches et très diversifiés, pour la plupart protégés mais dont l'absence de gestion peut nuire à leur préservation
- Un parcellaire très morcelé qui rend difficile la mise en place de mesures de gestion (entretien du marais, lutte contre l'enfrichement, lutte contre les espèces végétales invasives)
- Des espèces végétales envahissantes colonisent les milieux et nuisent à leur biodiversité
- Une fréquentation importante en particulier des milieux littoraux (dunes et estran) qui fragilise les milieux
- Absence de cours d'eau mais des eaux souterraines superficielles très vulnérables aux activités humaines
- Préserver la qualité des eaux marines par une vigilance accrue sur l'assainissement des eaux usées, particulièrement l'assainissement individuel et le traitement des eaux pluviales avant rejet
- Maintien et développement des activités primaires dans le respect de la préservation de l'environnement et des ressources
- Développement du solaire thermique et photovoltaïque en priorité sur les bâtiments collectifs ou professionnels
- Développement des transports collectifs propres et des déplacements doux pour les déplacements domicile/travail et l'accès aux commerces et aux services

UN TERRITOIRE VULNÉRABLE FACE AUX RISQUES NATURELS NOTAMMENT LITTORAUX

L'île de Ré est concernée par plusieurs risques naturels et technologiques recensés dans les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) des dix communes de l'île de Ré approuvés le 15 février 2018 et le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Charente-Maritime (DDRM) :

- les risques littoraux (submersion marine et érosion côtière), de tempête, d'inondations,
- les mouvements de terrains,
- le risque feux de forêt,
- le risque technologique du transport de matières dangereuses (TMD).

▪ Les enjeux du risque submersion marine sont :

- enjeux humains et urbains pour les zones d'habitat proches des secteurs à risque : sécurité des personnes et des biens-enjeux agricoles : la vigne et la pomme de terre sont sujets à la salinisation des sols ;
- enjeux conchylicoles (huîtres, salins) au vu de la localisation des installations ;
- enjeux économiques: installations et équipements proches des zones à risque (littoral, marais) et activités touristiques et de loisirs (nautisme, golf) ;
- enjeux environnementaux : la mosaïque de milieux naturels (dunes, marais, forêts, plages, ...) est sujette à érosion et dégradation

▪ Les enjeux du risque « feu de forêt » sont principalement liés à l'urbanisme (habitat et hébergement touristique), au tourisme (campings, pratique du camping sur parcelles privées) et aux infrastructures. L'expansion des friches aggravant le risque feu de forêt.

▪ Coûts élevés induits par l'entretien et la reconstruction des ouvrages de défense des côtes régulièrement fragilisés ou détruits.

▪ L'adaptation aux enjeux de l'évolution climatique.

L'île de Ré présente un patrimoine paysager et urbain unique : la diversité de ses espaces naturels et agricoles rencontre une cohérence architecturale remarquable spécifique à l'île. Le paysage est le garant de la qualité de vie sur l'île. Cet équilibre tient au maintien scrupuleux des enveloppes urbaines et à la persistance des grands ensembles boisés, ainsi qu'aux silhouettes identitaires (dont certains éléments d'architecture qui servaient d'amers) qui identifient chaque village au milieu de son environnement. L'île est marquée par une grande homogénéité architecturale à l'appui d'un patrimoine bâti et urbain remarquable.

▪ Préserver les silhouettes des villages anciens, valoriser l'ouverture paysagère et limiter les extensions urbaines tout en requalifiant les franges, notamment pour améliorer le paysage perçu depuis la route départementale (massifs boisés et espaces agricoles jouent un rôle essentiel pour cadrer le développement des bourgs)

▪ Affirmer les coupures visuelles campagne / village, maintenir les grandes fenêtres vers la mer, conserver les points de vue dégagés, protéger les éléments structurants (grands fronts boisés, espaces agricoles péri-urbains)

▪ Garantir la qualité des entrées de villages

▪ Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables pour les nouvelles constructions

▪ Préserver le caractère spécifique et l'identité de l'architecture sans la banaliser ni faire de cliché, valoriser le patrimoine historique et traditionnel de façon cohérente à l'échelle du territoire

▪ Continuer à construire le patrimoine de demain de façon raisonnée tout en promouvant une création architecturale contemporaine inventive et de qualité,

▪ Prendre en compte les risques de submersion dans la construction du patrimoine de demain⁵

PERSPECTIVE À LONG TERME

- Intégrer les dispositions du plan de gestion et de la future zone tampon dans le PLUi.

INTITULÉ :

Poursuivre les aménagements et les initiatives visant à améliorer et désengorger la circulation et le stationnement en *intra-muros*, améliorer les liaisons *intra-muros / extra-muros*, et améliorer l'intégration paysagère des solutions de stationnement *extra-muros* en période d'affluence

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

Organismes / Partenaires

DRAC, UDAP17, Communauté de communes de l'île de Ré, conseil départemental de Charente-Maritime, Région Nouvelle Aquitaine.

DÉTAIL DES ACTIVITÉS

En 2007, la nécessité de mettre en place un plan de circulation était mentionnée dans le plan gestion : « La commune a atteint sa capacité de charge touristique en haute saison (juillet et août) et certains week-ends et jours fériés (notamment au printemps). Il faut rechercher à atteindre une cohérence entre le positionnement (historique et qualitatif) de la commune et le plan de circulation. La mise en place d'un plan de circulation doit soutenir le positionnement touristique souhaité par la commune autour de la valorisation du patrimoine historique et culturel de Saint-Martin-de-Ré. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de vie des usagers demande d'inventer de nouvelles manières de se déplacer. Il s'agit d'inciter au redéploiement des flux en tentant de limiter et de supprimer les conflits entre les différents usagers (automobilistes, cyclistes et piétons). L'acceptation d'un nouveau plan nécessitera une forte implication des élus pour mobiliser les concitoyens autour des changements de comportement en matière de circulation et de stationnement. »

Bilan 2009 - 2019

Depuis 2009 la municipalité a pris à bras le corps ce dossier essentiel.

Le but est de faciliter le stationnement des habitants (principaux et secondaires) et d'éviter les voitures ventouses et le stationnement anarchique en favorisant une rotation des véhicules.

Les actions entreprises sont le fruit :

- Des réunions régulières de la commission municipale en charge de la circulation ;
- De la réunion le 26 août 2010 entre les élus municipaux, le conseiller général, les représentants des services de l'Etat (Préfecture, SDAP...) et du Conseil Général (Direction de l'environnement...);
- De la visite de Saint-Emilion en février 2011 pour voir comment ces problématiques ont été envisagées sur ce site (site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial).

L'enjeu est de maîtriser la circulation et le stationnement en période touristique en maintenant le maximum de visiteurs en périphérie. La ville était saturée, plusieurs rues du centre ville étaient asphyxiées, la circulation devenait impossible par endroit aux véhicules de secours ou pour le ramassage des ordures. Les objectifs étant d'améliorer la circulation automobile, de développer les liaisons cyclistes et piétonnes (notamment entre l'intra et l'extra-muros), de favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière et de trouver des solutions pour stationner les véhicules lors des pics de fréquentation (sortir la voiture du centre-ville en créant des espaces de stationnement réversibles et temporaires : période estivale, ponts du mois de mai...).

L'enjeu est de maîtriser la circulation et le stationnement en période touristique en maintenant le maximum de visiteurs en périphérie. La ville était saturée, plusieurs rues du centre ville étaient asphyxiées, la circulation devenait impossible par endroit aux véhicules de secours ou pour le ramassage des ordures. Les objectifs étant d'améliorer la circulation automobile, de développer les liaisons cyclistes et piétonnes (notamment entre l'intra et l'extra-muros), de favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière et de trouver des solutions pour stationner les véhicules lors des pics de fréquentation (sortir la voiture du centre-ville en créant des espaces de stationnement réversibles et temporaires : période estivale, ponts du mois de mai...).

Ainsi :

- Le stationnement est dorénavant payant en intra muros du 20 mars au 11 novembre (tarifs préférentiels pour les martinais) ;
- Le comptage et le marquage au sol des places de stationnement a été systématique et des panneaux précisent que seuls les stationnements sur les emplacements matérialisés sont autorisés ;
- Une moitié du parking Vauban a été réaménagé avec de la terre armée (dans le respect du monument historique) en 2011 ;
- Un périmètre sur le parking Vauban a été réservé aux salariés travaillant dans la cité historique (tarif préférentiel) ;
- Des solutions pour aménager des aires de stationnement saisonniers et réversibles extra muros ont été trouvées (au plus loin les parkings extérieurs sont à 1000 mètres du port) avec à l'ouest un parking au sud du cimetière communal (terrain préempté par le Département de Charente-Maritime) et à l'est un agrandissement du parking de la Cible (sur le glacis)
- Le cours pasteur a été totalement réaménagé : suppression du stationnement (la vue des fortifications est ainsi complètement dégagée) et création d'un cheminement éclairé la nuit pour faciliter les liaisons cyclistes et piétonnes entre l'intra et l'extra-muros ;
- La mise en place d'un éclairage du cheminement piéton entre le port et la plage de la cible (passant devant la citadelle) permet de relier en toute sécurité l'intra-muros et l'extra-muros par le front de mer ;
- Stationnement pour bus de tourisme : (emplacements au parking Vauban entièrement refait en 2013 ;
- Suppression des parkings temporaires estivaux sur les glacis et à proximité des portes de villes
- Réalisation d'une aire multimodale permettant de développer la rapidité et la fluidité des transports en commun rétais.

PERSPECTIVES À COURT ET MOYEN TERME

- Finaliser le projet de réfection du cheminement cycliste et piéton entre le port et la plage de la Cible (ré-engazonnement, traitement du sol...)
- Maintenir l'utilisation des glacis comme aire de stationnement au strict minimum (dans le temps et dans l'espace)
- Trouver des solutions satisfaisantes dans le temps face au difficile ré-engazonnement des glacis servant de stationnement (Parking Vauban – parking de la Cible)
- Améliorer l'intégration paysagère du parking estival situé au sud du cimetière (Propriété du Département de la Charente-Maritime)



Le port. © Bernard Collin

INTITULÉ :

Améliorer l'accueil, l'accessibilité, la propreté, la sécurité.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré

Organismes / Partenaires

Office du tourisme, communauté de communes de l'île de Ré, conseil général de Charente-Maritime, musée Ernest Cognacq

DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Démarches qualité de l'office de tourisme

L'Office de tourisme, qui était un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), s'était engagé dans une démarche qualité avec notamment la démarche afin d'obtenir la marque Qualité Tourisme. Signalons également le label Famille Plus.

Ces démarches qualité ont été reprises par le nouvel office de tourisme Intercommunal (Destination île de Ré) depuis sa création au 1^{er} janvier 2016. Le premier effet concret a été le classement en office de tourisme de 1^{ère} catégorie en mars 2017.

Diagnostic accessibilité de la voirie

En 2011 la commune a lancé le diagnostic accessibilité de sa voirie. Pour ce faire elle a fait appel à David Amiau, ingénieur chercheur à l'Université de La Rochelle. L'audit a débuté en septembre 2011, avec des visites sur le terrain. Celui-ci consistant à repérer les points de blocage pour les déplacements sur le réseau communal, pour les personnes en situation d'handicap. Les différents handicaps sont pris en compte. Chaque difficulté est photographiée et repérée par son positionnement GPS.

Le travail à associer les élus, les services techniques communaux et des représentants des personnes en situation d'handicap. Messieurs Reb et Mercier, connus pour leur engagement au niveau local, ont accepté de participer à cet audit.

Un travail de restitution de l'audit avec un état des lieux ainsi que des propositions de solutions avec une évaluation financière a été remis en 2012 dans l'objectif de mettre en place un plan d'amélioration de l'accessibilité de la voirie communale.

Diagnostic accessibilité des bâtiments publics

À la suite du précédent diagnostic, le diagnostic concernant les bâtiments publics a été initié au début de l'année 2013.

Un certain nombre d'équipements et d'aménagements ont toutefois déjà été notamment dans le cadre du label Tourisme et Handicap obtenu par le musée Ernest Cognacq et l'Office de tourisme.

Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde a été finalisé en avril 2013. Il prend qui en compte les risques naturels concernant la commune. Il s'agit du risque de tempête, de feu de forêt, de submersion marine et de séisme. Le PCS a consisté à recenser les moyens humains et les moyens matériels disponibles pour secourir les administrés et les visiteurs.

Au-delà d'une organisation la commune s'est dotée de moyens de diffusion de messages. Le nouveau véhicule de la police municipale est équipé d'une sono. Une sono mobile permet d'équiper un second véhicule.

La finalisation de ce PCS s'accompagne de l'édition d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui sera prochainement distribué à tous les administrés et consultables par tous.

Assurer la sécurité des baigneurs plage de la Cible

La plage de la Cible a pour particularité d'être une plage urbaine au pied des fortifications du front de mer de la citadelle. Très fréquentée en été la sécurité des baigneurs doit y être assurée.

La commune s'est engagée dans la démarche de gestion active de la qualité des eaux de baignade. Non seulement il y a les analyses effectuées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) mais nous faisons analyser les eaux par la SAUR. L'ARS procède à 10 prélèvements au niveau de la plage pendant la saison qui va du 1^{er} juillet au 31 août.

L'autocontrôle consiste à un prélèvement hebdomadaire au niveau de la plage et un à la sortie des eaux pluviales ainsi que tous les quinze jours dans le port et dans le bassin à flot. Lors de fortes pluies une série supplémentaire d'examens est effectuée.

En parallèle un plan d'action en cas de pollution a été élaboré pour prendre toute mesure de protection des baigneurs. En plus de l'affichage un système d'information a été développé et les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet de la mairie et de l'office du tourisme. Cette démarche a été récompensée par la certification qualité eau de baignade par un organisme indépendant et reconnu par le ministère de l'Écologie.

Signalons également le poste de secours mis en place chaque année depuis 2009 en juillet et août sur la plage par le biais d'une subvention versée annuellement à l'ASSSA 17 (Association Sportive de Sécurité et de Sauvetage Aquatique de Charente-Maritime).



La plage de la Cible © Bernard Collin

PERSPECTIVES À COURT ET MOYEN TERME

Qualité de l'accueil

- Poursuivre les démarches qualité entreprises par l'Office de tourisme ;
- Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des toilettes publiques (en ville et plage de la cible).

Accessibilité

- Poursuivre et achever les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux suite au diagnostic initié en 2013 ;
- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité de la voirie communale en fonction du diagnostic accessibilité de la voirie et de la planification des travaux de réfection des rues ;
- Poursuivre les actions dans le cadre du label « Tourisme et Handicap » obtenu pour le musée Ernest Cognacq.

Sécurité

- Mettre à jour et faire vivre le Plan Communal de Sauvegarde ;
- Poursuivre les démarches initiées pour l'amélioration de la qualité des eaux ;

INTITULÉ :

Sensibiliser les publics à la richesse du patrimoine fortifié.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré, Communauté de Communes

Organismes / Partenaires

Musée municipal Ernest Cognacq, service communal d'animations, Pays d'Art et d'Histoire, associations culturelles ou sportives, office de tourisme...

DÉTAIL DES ACTIVITÉS

La sensibilisation au patrimoine fortifié se fait bien entendu par le biais de visites guidées mais aussi d'expositions (scientifiques, historiques, artistiques), de conférences ou d'événements en rapport avec l'histoire du site ou prenant pour cadre le monument (événements culturels, artistiques, festifs ou sportifs). Ces animations rentrent dans le cadre de manifestations nationales (Fête de la Nature, Journées du Patrimoine), dans le cadre du planning des animations rétaises ou est directement en lien avec l'inscription au patrimoine Mondial de l'Unesco (date anniversaire du 7 juillet 2008).

Des actions particulières sont engagées en direction du jeune public, signalons les actions du service pédagogique du musée Ernest Cognacq (ateliers pédagogiques, visites thématiques, parcours enfant des expositions) ainsi que les activités jeunes public de l'Office de Tourisme (chasse au trésor dans les fortifications...), du public en situation de handicap ou des publics empêchés (détenus de la Citadelle avec des actions du service du Pays d'Art et d'Histoire)

La prise en compte des publics en situation de handicap

Le musée Ernest Cognacq de Saint-Martin-de-Ré mène une politique exemplaire en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Le musée dispose au label Tourisme & Handicap grâce aux aménagements et actions développés pour faciliter l'accueil de ce public spécifique dans de bonnes conditions (accès sans obstacles depuis le parking, ascenseur, signalétique et sanitaires adaptés, livrets pédagogiques spécifiques...).

En août 2008, le ministère de la Culture et de la Communication a salué les efforts fournis par la ville de Saint-Martin-de-Ré pour l'accessibilité de son musée municipal en lui décernant le prix Musée pour Tous.

En octobre 2011, le musée Ernest Cognacq a inauguré une maquette tactile des fortifications Vauban de Saint-Martin-de-Ré réalisée pour faciliter la découverte de ce patrimoine par tous les publics tout en étant adapté au public non et mal-voyant. Cette maquette a été réalisée avec le soutien financier de la Fondation EDF Diversiterre dans le cadre d'un partenariat avec le Réseau des sites majeurs de Vauban.

PERSPECTIVES À COURT ET MOYEN TERME

- Favoriser la réappropriation de ce patrimoine en touchant le public le plus large possible tout au long de l'année en organisant ou en soutenant un programme varié culturel, festif ou sportif ;
- Poursuivre et développer les initiatives afin de s'adresser au public le plus large possible (français et étrangers, jeune publics, public en situation de handicap, publics empêchés) ;

INTITULÉ :

Restaurer l'hôtel de Clerjotte et redéployer les collections du musée Ernest Cognacq.

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Martin-de-Ré, musée Ernest Cognacq

Organismes / Partenaires

DRAC Nouvelle Aquitaine

DÉTAIL DES ACTIVITÉS

En 2007, lors de l'élaboration du premier plan de gestion la restructuration du musée Ernest Cognacq était annoncée. Le projet a été redéfini depuis 2008 afin de tenir compte des réalités budgétaires communales.

Mission de Maîtrise d'œuvre comprenant une programmation scénographique pour la rénovation de la partie ancienne du musée Ernest Cognacq

Cette opération articule les problématiques liées au bâtiment classé monument historique et celles liées au redéploiement de collections labellisées Musées de France, car il s'agit de réhabiliter les espaces de l'hôtel de Clerjotte de :

- Régler les questions liées au bâti ;
- Redéployer les collections présentées de manière permanente ou semi-permanente.

La procédure de marché public a été lancée en octobre 2011 pour choisir un architecte, acteur principal d'une équipe de maîtrise d'œuvre bâtiment et scénographie composée également d'un certain nombre d'intervenants appelés cotraitants et sous traitants voire des consultants pour des éléments d'études minimales ou très ponctuelles. Le 23 janvier 2012 le conseil municipal validait l'attribution du marché public. L'équipe est ainsi formée d'un mandataire, Philippe Villeneuve, Architecte en chef des monuments historiques, et de deux co-traitants.

Le chantier a débuté en janvier 2019 par la restauration des extérieurs : maçonnerie et pierre de taille, sculptures, charpente et couverture, et enfin les menuiseries bois.

La restauration de la partie ancienne est intimement liée au redéploiement des collections dans le cadre du parcours permanent. Dix séquences sont prévues dont une liée à l'histoire des fortifications.

Séquence n° 10 : Ré, île stratégique de défense des Pertuis

Cette séquence est située dans l'aile contemporaine du musée. Elle a pour objectif de montrer la position stratégique de l'île de Ré pour la surveillance des Pertuis et la défense de l'arsenal de Rochefort. L'histoire de l'île se confond alors avec l'histoire de France, du siège de l'île de Ré en 1627 jusqu'au mur de l'Atlantique, en passant par l'édification des fortifications de Vauban.

Cet espace articulé autour de la maquette tactile de l'enceinte urbaine de Saint-Martin est situé volontairement dans un espace indépendant du parcours de visite qui permet ainsi d'effectuer des visites thématiques autour des fortifications. Il est conçu comme un véritable outil de compréhension et de valorisation du patrimoine architectural fortifié de la ville. Cette salle comprend également la présentation des autres sites du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Le parcours se décompose en trois parties :

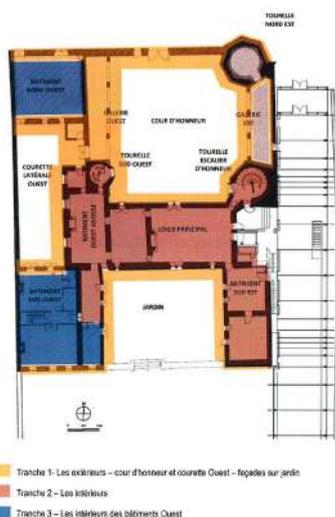
Le premier épisode qui associe l'île de Ré à l'histoire nationale va débuter au moment du siège en 1627. Cet évènement reflète la situation complexe dans laquelle l'île se trouve alors : à la fois convoité par les anglais qui souhaitent en faire une tête de pont pour lutter contre le roi de France mais aussi une terre avancée du royaume de France dont le siège aura pour conséquence la reprise en main par le pouvoir royal. Ainsi, celui-ci, bien qu'ayant libéré l'île de ses envahisseurs anglais signifie également toute sa défiance des populations protestantes en ordonnant la destruction de certaines forteresses militaires de l'île.

La deuxième partie du parcours est consacrée à l'œuvre de Vauban au moment où le destin militaire de l'île de Ré va s'ouvrir sur une seconde phase à partir du règne de Louis XIV. La volonté d'expansion territoriale du Roi et le développement d'une marine de guerre positionnent de nouveau l'île de Ré comme un territoire stratégique dans la défense du Royaume. La fondation de l'arsenal de Rochefort fait des îles des Pertuis des avant-postes militaires protégeant l'arsenal. Vauban est chargé de réaliser les fortifications de celles-ci. A partir de plans du génie et de nombreux documents, les visiteurs pourront découvrir l'ensemble du dispositif imaginé par Vauban à l'échelle de l'île et les étapes de sa construction. La maquette des fortifications permet d'appréhender le site de Saint-Martin dans sa globalité et d'expliquer le sens de cette architecture.

Une dernière partie de la salle présente l'évolution de l'urbanisme dans Saint-Martin après l'installation des militaires et son impact sur la vie sociale de l'île.



restauration de l'Hotel de Clerjotte qui abrite le musée Ernest Cognacq
© Ville de Saint-Martin-de-Ré



Hotel de Clerjotte phasage maître d'œuvre

PERSPECTIVES À COURT ET MOYEN TERME

- Achever la restauration de l'hôtel de Clerjotte ;
- Redéployer les collections du musée ;
- Mettre en place la séquence 10, consacrée au patrimoine fortifié, dans le cadre du parcours permanent.

INTITULÉ :

Développer une politique patrimoniale à l'échelle du territoire insulaire : label Pays d'art et d'histoire.

Maîtrise d'ouvrage

Communauté de Communes de l'île de Ré

DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Lancée en 2009, la candidature de l'île de Ré au label Pays d'art et d'histoire a abouti le 26 juillet 2012, par l'attribution du label par Madame la ministre de la Culture et de la Communication. Le dossier de candidature qui a été présenté se décompose en trois parties : « Entre terre et mer », « Connaître le passé pour mieux planifier l'avenir » et « Le label pays d'art et d'histoire, un projet de territoire ». Le patrimoine militaire Rétais étant une des thématiques du dossier.

Pour mémoire, le label Ville ou Pays d'art et d'histoire qualifie les collectivités territoriales engagées dans une démarche active de connaissance, de protection et de valorisation de l'architecture, du patrimoine et du cadre de vie. Celui-ci garantit la compétence des guides conférenciers, des animateurs de l'architecture et du patrimoine et la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du XXI^e siècle, les villes et pays labellisés mettent en scène l'architecture et le patrimoine dans leur diversité et leur originalité. Aujourd'hui, un réseau de 166 villes et pays offre son savoir-faire dans toute la France. Partenariat entre l'État et la collectivité territoriale labellisée, le label se traduit par la signature et la mise en œuvre d'une convention entre les deux parties.

Le Service du Patrimoine, en charge du label Pays d'art et d'histoire, a été créé au sein de la Communauté de communes de l'île de Ré en juillet 2013 et se compose de trois agents :

- une Animatrice de l'architecture et du patrimoine, responsable du Service, titulaire du grade d'Attaché de conservation du patrimoine
- une chargée de mission inventaire, recrutée en partenariat avec la Région,
- une chargée de la médiation à temps plein, titulaire.

Le Service est placé au sein du pôle des Service à la population.

Les deux premières années du Service ont notamment permis de constituer l'équipe et d'actualiser les données issues de la recherche afin de mettre en place un socle solide de connaissances pour les actions de valorisation.

Les années suivantes ont vu la création de nombreuses actions de valorisation grand public mises en place avec notamment des programmations de visites-découvertes ainsi que le Festival annuel Architecture + Patrimoine.

2013 : CONSTITUTION DU SERVICE

▪ **Recrutement de l'animatrice du Patrimoine**

Responsable du Service, Stéphanie LE LAY a été recrutée sur concours à partir du 1er juillet 2013 et a pour missions de :

- Développer et coordonner la politique de valorisation des patrimoines
- Fédérer le réseau local des structures patrimoniales,
- Organiser la communication autour des actions du label,
- Organiser et coordonner des manifestations,
- Gérer les demandes de subventions liées au patrimoine,
- Développer un projet scientifique et culturel pour le CIAP,
- Développer des partenariats avec des organismes divers,
- Représenter le Pays d'art et d'histoire de l'île de Ré auprès des instances régionales et nationales.

▪ **Recrutement d'un chercheur pour la mise à jour de l'inventaire**

Agathe Aoustin a été recrutée pour un contrat de 3 ans avec le soutien financier de la Région à partir du 2 décembre 2013 et a pour missions de :

- Réaliser un inventaire du patrimoine sur le terrain (photographies, relevés) et une étude des sources documentaires
- Constituer des dossiers documentaires thématiques
- Mettre en place un partenariat de recherche en lien avec les organismes professionnels, les associations et la population locale,
- Participer aux actions de médiation auprès des publics
- Réaliser des publications à partir des données récoltées

▪ **Recrutement de la médiatrice du patrimoine, en charge des activités éducatives**

Hélène GAUDIN a pris ses fonctions à partir du 1^{er} février 2014 et a pour missions principales de :

- Construire et animer des activités pédagogiques en et hors temps scolaire
- Mettre en place des outils de médiation (mallettes, fiches pédagogiques, livrets)
- Participer aux programmes de formations pour les professionnels et les enseignants
- Participer à l'élaboration et réaliser des visites et conférences tout public

La mise en place du projet d'éducation au patrimoine se fait en concertation et en partenariat avec les autres services de la Communauté de Communes concernés (PEL, Environnement, Culture), les associations patrimoniales et les institutions culturelles du territoire (comme le musée municipal Ernest Cognacq).¹

PERSPECTIVES À COURT ET MOYEN TERME

- Poursuivre la structuration du Pays d'art et d'histoire amorcée le 1er juillet 2013 par la prise de fonction de l'Animatrice du patrimoine.
- Poursuivre les actions s'intéressant particulièrement au patrimoine fortifié rétais
- Concrétiser le projet de CIAP : au vu de l'importance de l'équipement, le projet de CIAP n'a pas encore été finalisé.

¹ / Extrait du bilan 2013-2018 du Service Patrimoine de la Communauté de communes de l'île de Ré – Commission des Affaires sociales et culturelles du 8 novembre 2018.

INTITULÉ :

Réaffirmer l'implication et l'engagement de Saint-Martin-de-Ré au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série

Maîtrise d'ouvrage

L'ensemble du Réseau des sites majeurs de Vauban

OBJECTIF 1 S'inscrire dans une démarche commune élargie

- Participer aux moments communs organisés par le réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.)
- Garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.)
- Inclure l'extension du réseau dans les réflexions et démarches

OBJECTIF 2 Assurer le suivi de gestion du bien

- Maintenir sur la durée un élu référent et un technicien référent Unesco dédiés
- Réunir les instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions
- Mettre en route la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État

OBJECTIF 3 Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban

- Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.)
- Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.)
- Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'Unesco et du réseau
- Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco
- Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux

Annexes

- Annexe 1 – Délibération de la ville de Saint-Martin-de-Ré
- Annexe 2 – Charte de gestion
- Annexe 3 – Référentiel «Fortifications de Vauban»
- Annexe 4 - Composition du Conseil scientifique et technique

Annexe 1 – Délibération de la ville de Saint-Martin-de-Ré

SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2019
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°91/19

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception
en Préfecture et de la publication

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. DECHELETTE, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. DECHELETTE, Maire – MM. Les Conseillers municipaux et Mmes Les Conseillères Municipales en exercice : MM. BEDNAREK et GARCIA - Mmes ZELY-TORDJMANN et COUSOT – M. LE BARON - Mme HERBIN – M. DE LA CROUEE– Mme CORBET F – M. NORMAND DE LA TRANCHADE - Mme BOUTHILLIER-SALKIN– M. FRADET –Mme CELERIER- M. JAFFARD.

Absents - Pouvoirs :

M. LAGARDE (Proc. à M. JAFFARD) ;
M. CLOUET (Proc. à Mme COUSOT) ;
Mme MARTIN (Proc. à M. DECHELETTE).

Absents :

Mme DEVAUX-RIBOT
Mme CORBET K

Secrétaire de Séance :

Mme. HERBIN

Date de la convocation : **20 septembre 2019**
Membres en exercice : **19**
Membres présents : **14**
Pouvoirs : **3**
Suffrages exprimés : **17**

INSCRIPTION DES FORTIFICATIONS VAUBAN AU PATRIMOINE DE L'UNESCO :
VALIDATION DU PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA CITADELLE ET L'ENCEINTE URBAINE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ POUR LA
PÉRIODE 2019-2024

Monsieur **DECHELETTE**, Maire, rappelle que douze sites, membres de droit du Réseau des sites majeurs de Vauban, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2008 au titre des Fortifications de Vauban. Il s'agit de Besançon, Briançon, Mont-Dauphin, Villefranche-de-Confient, Mont-Louis, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Saint-Martin-de-Ré, Camaret-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, Arras, Longwy et Neuf-Brisach.

En tant que bien en série, c'est l'ensemble des douze sites qui exprime toutes les facettes de l'œuvre fortifiée du célèbre ingénieur. Chacun d'entre eux est un maillon indispensable ; tous ont le devoir de respecter l'authenticité et l'intégrité de leur patrimoine fortifié et d'en assurer la transmission aux générations futures à travers sa protection, sa conservation, sa valorisation et son redéveloppement.

L'inscription signifie que la communauté internationale reconnaît à ce bien sériel une valeur universelle exceptionnelle, justifiée par trois arguments :

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle, adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Le plan de gestion

Une inscription au patrimoine mondial engage l'Etat concerné ainsi que les propriétaires et gestionnaires concernés à protéger le bien afin de garantir un état de conservation suffisant. C'est l'objet du plan de gestion qui explique la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle sont et vont être préservées et mises en valeur.

Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les composantes nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial.

C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. Ce plan sert d'élément coordinateur pour la planification et le développement intégré et durable. C'est avant tout un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Un système de gestion à l'échelle du Réseau Vauban

La gestion du bien sériel, douze sites répartis sur treize communes, dix départements et 8 régions, nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées, autour de différents enjeux réunis dans la partie commune du plan de gestion.

Un plan de gestion pour le site de Saint-Martin-de-Ré

Le premier plan de gestion, élaboré au moment de la candidature en 2007 a été réévalué une première fois en 2013 au regard de la période 2013-2018 (délibération du Conseil Municipal n°121/13 du 10 juin 2013).

Afin de rester en phase avec cette périodicité, les sites majeurs de Vauban ont décidé de façon collégiale et collective d'élaborer pour chaque site, de manière concertée, un nouveau programme d'actions pour la période 2019-2024.

Ce document de travail comporte trois niveaux : un diagnostic, une définition d'enjeux et d'objectifs et un programme d'actions.

Il s'articule autour du thème du Projet culturel de territoire : « Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire »

Ce plan de gestion présenté en séance est un document évolutif à compléter et à réajuster dans le temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➔ **VALIDE** le plan de gestion présenté

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire
P. DECHELETTE



SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2019
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°92/19

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception
en Préfecture et de la publication

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. DECHELETTE, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. DECHELETTE, Maire – MM. Les Conseillers municipaux et Mmes Les Conseillères Municipales en exercice : MM. BEDNAREK et GARCIA - Mmes ZELY-TORDJMANN et COUSOT – M. LE BARON - Mme HERBIN – M. DE LA CROUEE– Mme CORBET F – M. NORMAND DE LA TRANCHADE - Mme BOUTHILLIER-SALKIN– M. FRADET –Mme CELERIER- M. JAFFARD.

Absents - Pouvoirs :

M. LAGARDE (Proc. à M. JAFFARD) ;
M. CLOUET (Proc. à Mme COUSOT) ;
Mme MARTIN (Proc. à M. DECHELETTE).

Absents :

Mme DEVAUX-RIBOT
Mme CORBET K

Secrétaire de Séance : Mme. HERBIN

Date de la convocation : **20 septembre 2019**
Membres en exercice : **19**
Membres présents : **14**
Pouvoirs : **3**
Suffrages exprimés : **17**

INSCRIPTION DES FORTIFICATIONS VAUBAN AU PATRIMOINE DE L'UNESCO : VALIDATION DE LA CHARTE DE GESTION DU RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

Monsieur **DECHELETTE**, Maire, informe que le Réseau des sites majeurs de Vauban soumet au Conseil Municipal une Charte de gestion avec des dispositions communes pour un système de gestion du bien en série et qu'il convient de délibérer avant de l'annexer au Plan de gestion, de conservation et de développement durable de la citadelle et de l'enceinte de Saint-Martin-de-Ré pour la période 2019 - 2024.

Cette charte, qui engage et formalise la gouvernance des sites, déjà présente dans le plan de gestion 2013-2018 et actualisée pour traduire les nouveaux enjeux du Réseau, a été validée par l'association lors de son Assemblée Générale en avril 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

➔ **VALIDE** la Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban qui est annexé au plan de gestion de Saint-Martin-de-Ré

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
P. DECHELETTE



Annexe 2 – Charte de gestion



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau des sites majeurs Vauban

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN CHARTRE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



- 1** Citadelle d'Arras © *Ville d'Arras*
- 2** Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle © *Ville de Besançon*
- 3** Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) © *Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
- 4** Briançon © *Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
- 5** La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer © *Guillaume Lécueillier / Région Bretagne*
- 6** Longwy Remparts © *Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
- 7** Mont-Dauphin et le Pelvoux © *Ville de Mont-Dauphin*
- 8** Mont-Louis, citadelle et enceinte © *Ville de Mont-Louis*
- 9** Neuf-Brisach © *Studio A. Linder*
- 10** Saint-Martin-de-Ré © *Ville de Saint-Martin-de-Ré*
- 11** Tour de Saint-Vaast-la-Hougue © *Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
- 12** Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent © *Ville de Villefranche-de-Conflent*



Charte de gestion Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019

**Dispositions communes
pour un système de gestion du bien sériel
« Fortifications de Vauban »**

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32^e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32^e inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système
- **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

- **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne
- **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes¹, 10 départements² et 8 régions³ – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne⁴, 11 départements⁵, 8 régions françaises et un Land allemand⁶ – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.

2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.

3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.

4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.

5. Addition du Nord.

6. Addition du Baden Württemberg.

Les enjeux

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;
- accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Les enjeux

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

La gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

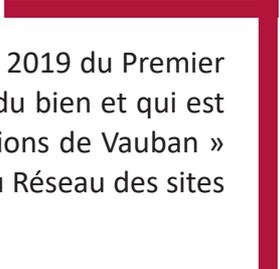
Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.



Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à *Saint Martin de Ré*

Le *21 Octobre 2019*

Signataires :



DECHELETTE Patrice
Maire

Annexe 3 – Référentiel «Fortifications de Vauban»

WWW.SITES-VAUBAN.ORG

RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,
la conservation et le développement durable
des « **FORTIFICATIONS DE VAUBAN** »



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
Vauban



SOMMAIRE

1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?	4
A. À l'échelle du bien en série	6
B. À l'échelle des composantes du bien en série	8
2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION	14
A. Intégrité paysagère et architecturale	15
Morphologie et mise en valeur paysagère.....	15
Prise en compte des écosystèmes.....	15
Couverture végétale et modelés de terre.....	16
Patrimoine fortifié bâti.....	16
B. Usages	17
Des usages planifiés et spontanés multiples.....	17
Accessibilité aux fortifications.....	18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages.....	18
C. Valeurs	19
3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS	20
A. Préservation par le développement	20
Morphologie des sites et des paysages.....	20
Usages.....	23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville.....	23
B. Interventions architecturales et paysagères	24
Enveloppe.....	24
Intramuros.....	25
Respect des emprises prévues par Vauban.....	25
ANNEXE 1	
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban	26

UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

1

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère des douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont

brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXI^e siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et

la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.



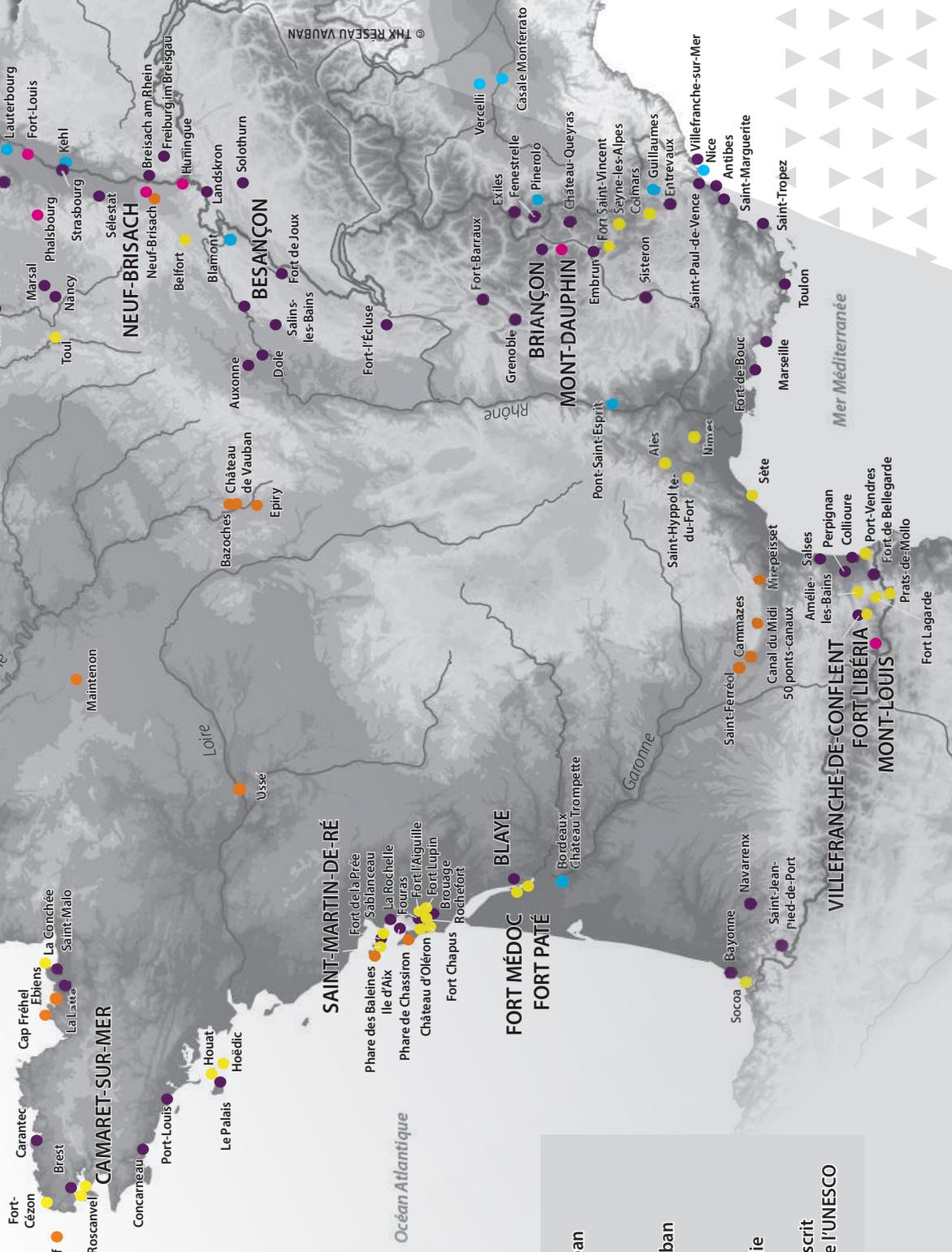
LES DOUZE SITES INSCRITS
ET LES TROIS SITES CANDIDATS
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN INSCRITES
SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN CANDIDATES
À L'EXTENSION
DU BIEN INSCRIT

A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

BLAYE Site majeur de Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

> Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.

> Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII^e siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.

> La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.

> Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.



B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- > Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- > Souvent, ce verrou se base sur une réciprocity des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- > Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géomorphologique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- > Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- > Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une fortresse préexistante.

ILLUSTRATION 3 TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

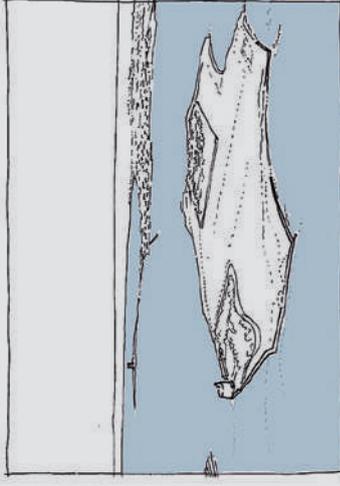
MER

////////// Réduit insulaire //////////



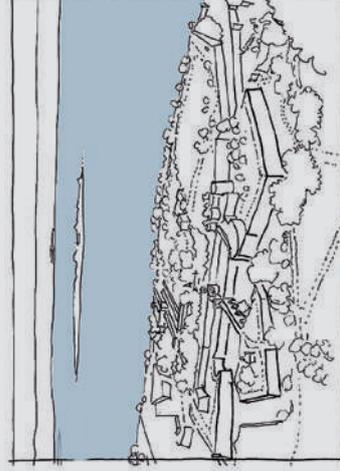
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

////////// Protection d'un mouillage //////////



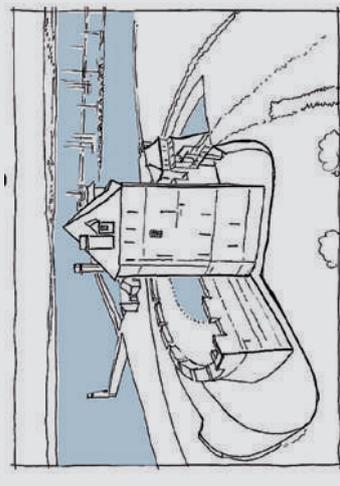
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

////////// Verrou d'estuaire //////////



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

////////// Entrée d'un goulet //////////

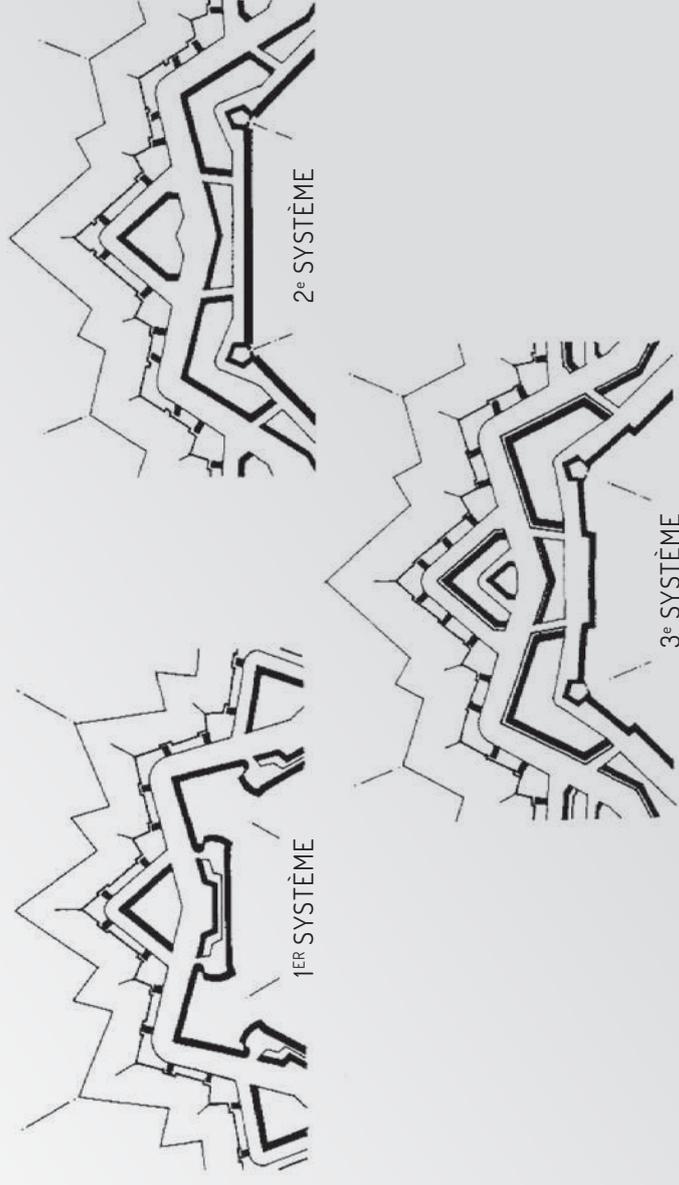


CAMARET-SUR-MER

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangé ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

ILLUSTRATION 4 LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII^e SIÈCLE



Bernard Forest de Bélidor la définit ainsi :

*« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »**

* Dictionnaire portatif de l'ingénieur, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est

l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'établissement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas ! ».

ILLUSTRATION 5

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.

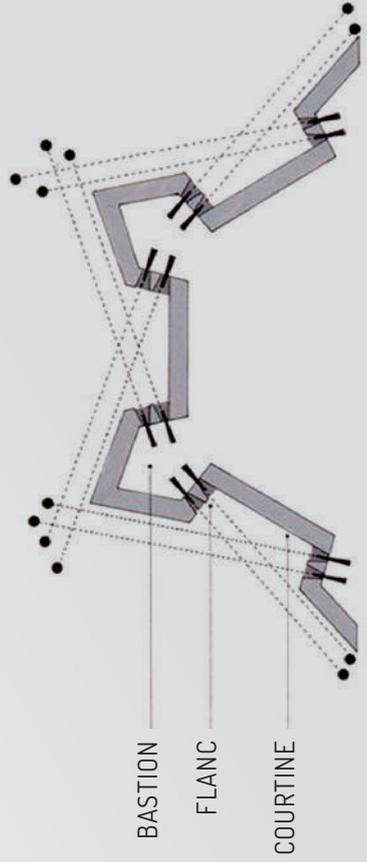
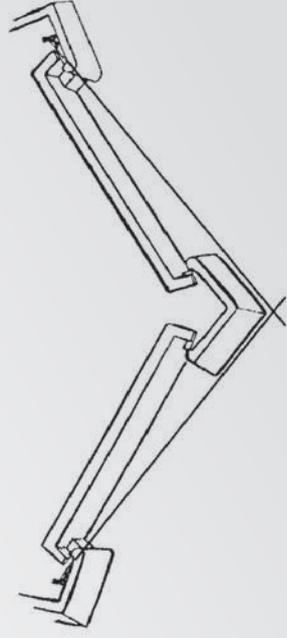
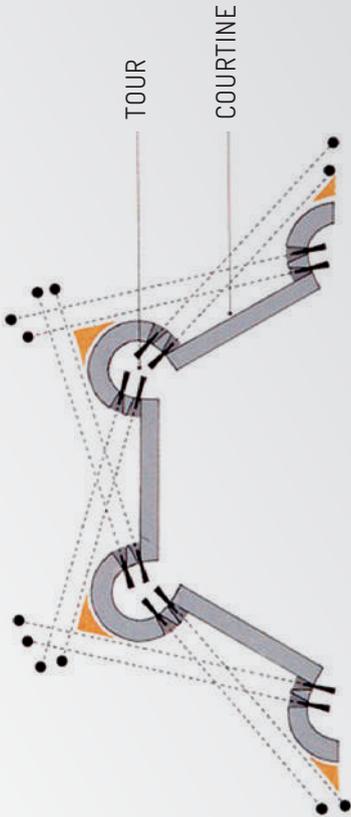
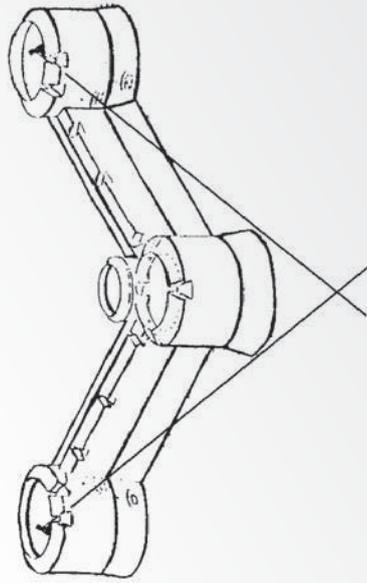
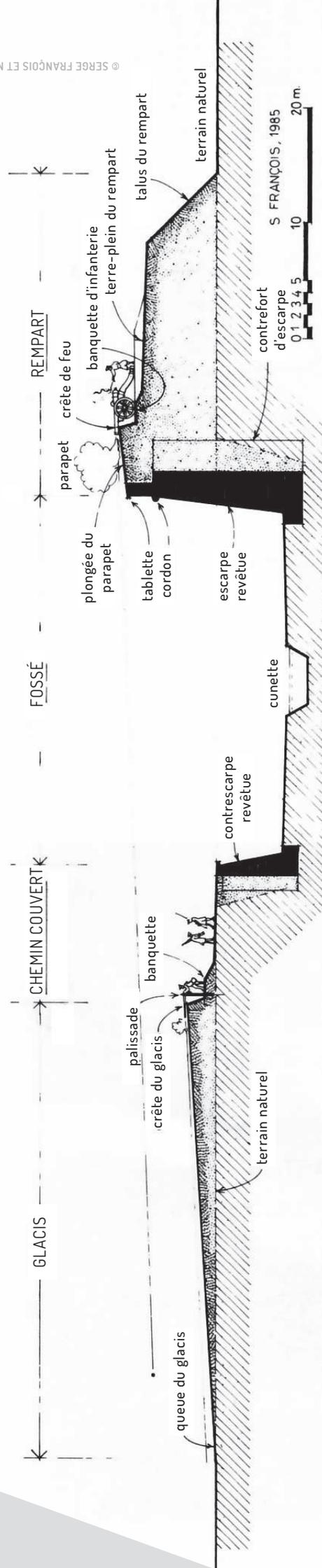


ILLUSTRATION 6
PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE



ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils

expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, compatibles avec les caractéristiques propres à chaque composante.



A / Intégrité paysagère et architecturale

Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?

MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés

depuis la terre (Besançon, Briancçon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hogue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.



COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELÉS DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaïssés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaïsser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtile variété aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites maîtres a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** : du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

B / Usages

Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?

DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIII^e siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIX^e siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XX^e siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'**accessibilité** est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.) ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intra-muros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'à travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site.**

APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses

valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social pré-existant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut comprendre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX^e siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies

humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des Pays, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'événements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondiallement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implémentation.

A / Préservation par le développement

MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir

clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les no-

tions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

- > **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.
- > **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.
- > Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage diffus et emblématique.
- > D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.
- > **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.
- > Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

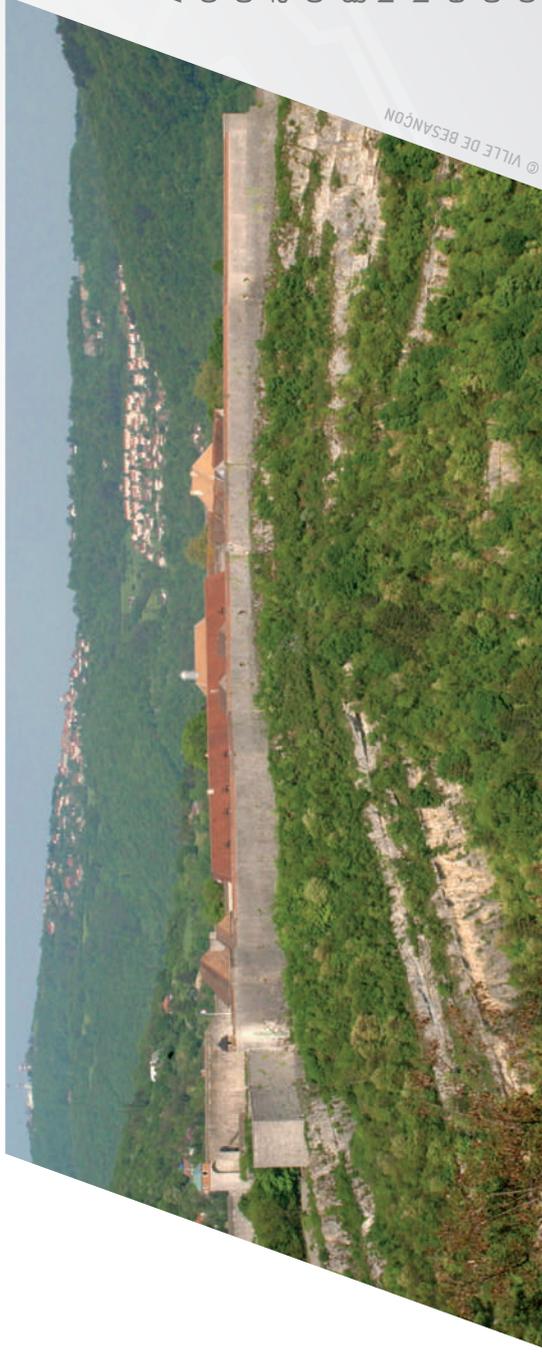
Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

L'implantation d'éoliennes hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

> Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.

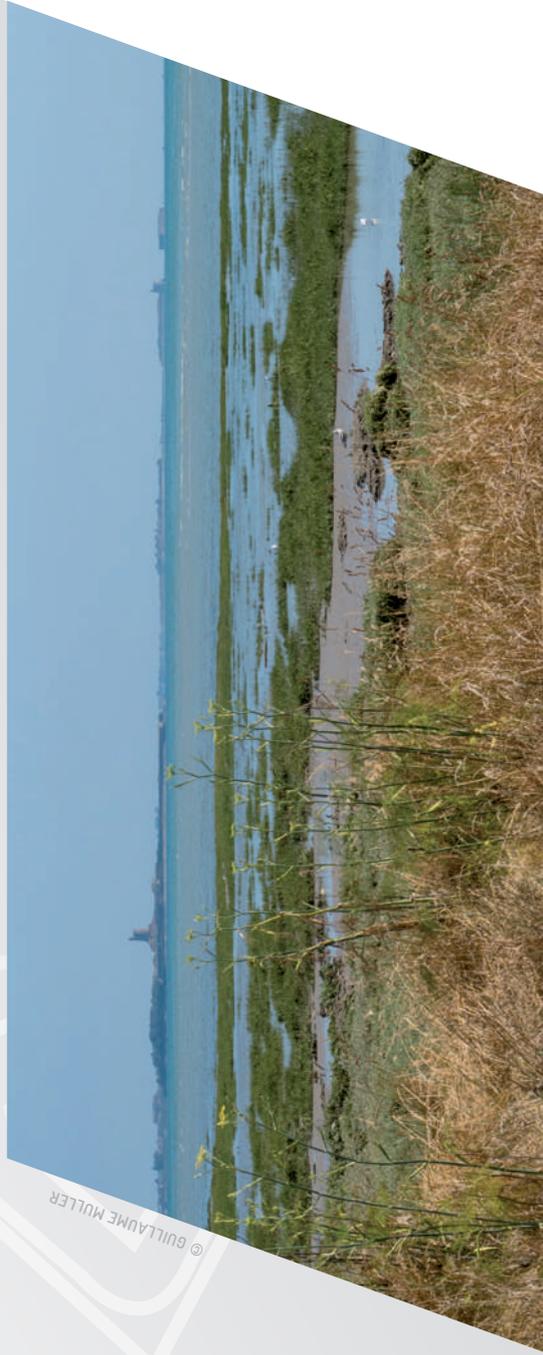
> **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.

> La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.



© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

USAGES

Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration...) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

> **Le caractère public** des espaces reconvertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).

> Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).

> Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.

> **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.

> Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications:

> soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,

> soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.



B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rapport historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie...). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaïssés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT...), doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;

- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ; préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ; suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ; conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;

- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;

- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

- > **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :
 - Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
 - Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

INTRAMUROS

- > Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :
 - > Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

- > L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.
- > L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.
- > Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

- > Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles
- > Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.
- > Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :
 - Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
 - lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
 - dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.



DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

CRITÈRE (I) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

CRITÈRE (II) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

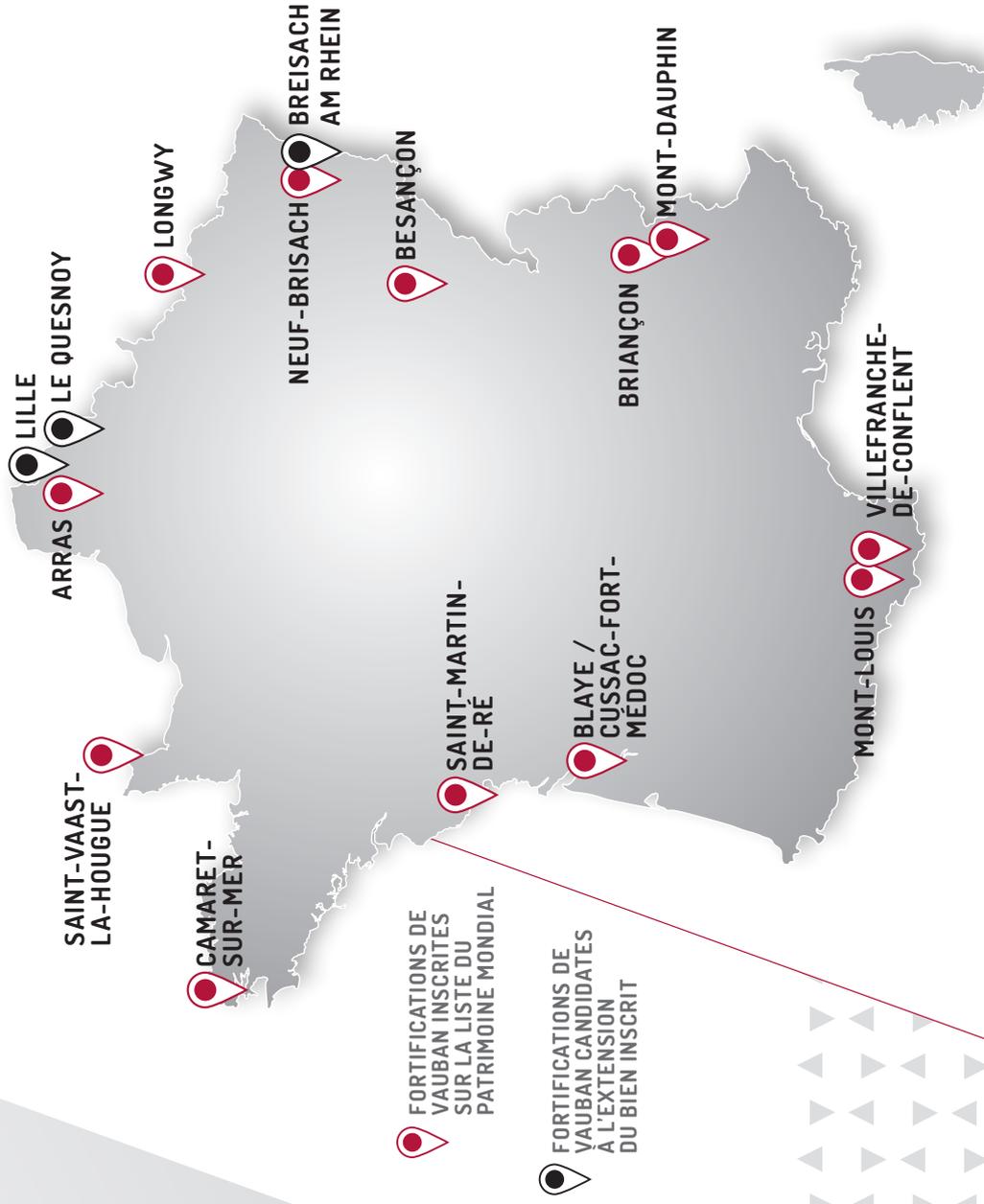
CRITÈRE (IV) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex
www.sites-vauban.org

- > Comité de rédaction :
Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
 - > Comité de relecture :
Sylvie Coulot, Émilie Thivet,
Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini,
Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
 - > Conseil scientifique et technique :
Philippe Bragard, André Charbonneau,
Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
 - > Directeur de la publication :
Jean-Louis Fousseret, président
 - > Directeur de la rédaction :
Birgit Wallborn
 - > Mise en page : Maxime Suter
 - > Impression : Simon graphic
- ISBN : 978-2-95388891-9-2



PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Réseau
des sites majeurs
de Vauban



TYPLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

MER

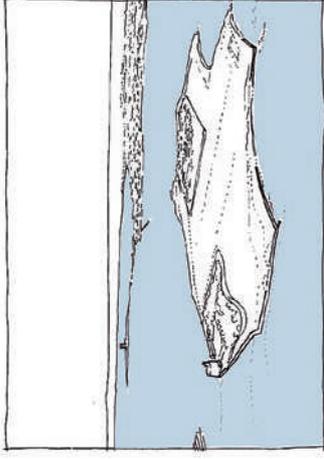
////// Réduit insulaire



SAINT-MARTIN-DE-RÉ

//////

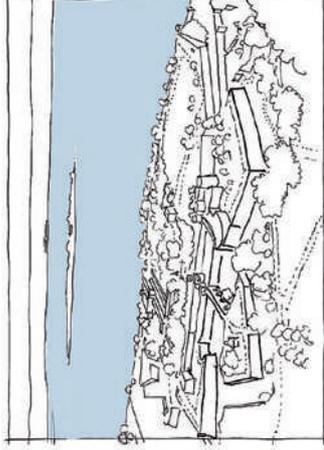
Protection d'un mouillage



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

//////

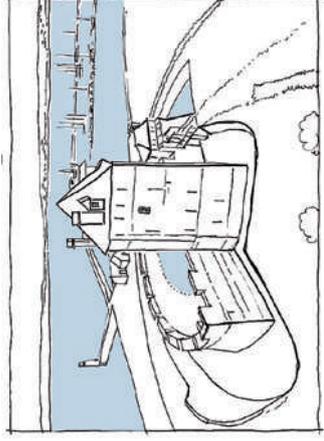
Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

//////

Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

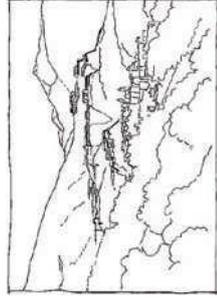
////// Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

//////

Verrouillage de vallée



BRIANÇON

//////

Méandre



BESANÇON

//////

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

//////

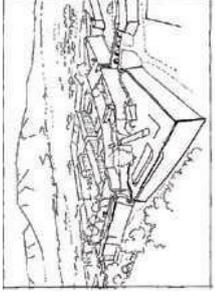
Rupture de pente d'un plateau



MONT-DAUPHIN

//////

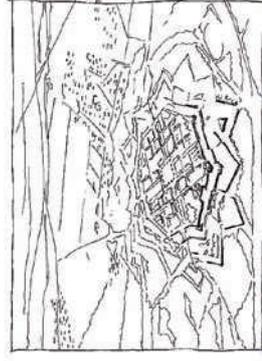
Rupture de pente d'un plateau



MONT-LOUIS

PLAINE

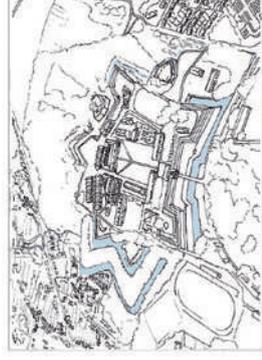
////// Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

//////

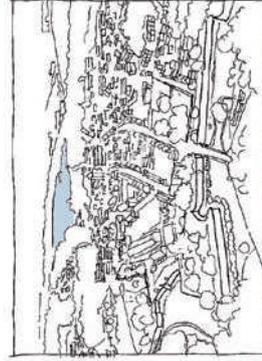
Plaine



ARRAS

//////

Plaine inondable



LE QUESNOY*

//////

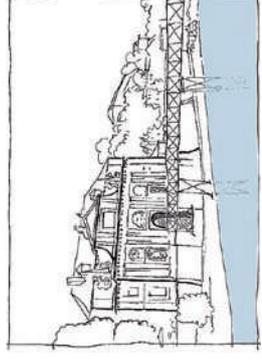
Contrôle de pont



LILLE*

//////

Contrôle de pont



BRISACH AM RHEIN*

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT



Annexe 4 - Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

Michèle Virol, présidente du CST

Philippe Bragard, professeur d'université

André Charbonneau, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

Sylvie Coulot, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

Nicolas Faucherre, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

Aline Lecœur, urbaniste et paysagiste

Alain Monferrand, président de l'Association Vauban

Philippe Prost, architecte

Werner Rauch, spécialiste de gestion patrimoniale

Michel Trubert, Architecte des Monuments historiques.

Réseau des sites majeurs Vauban



ARRAS



BESANÇON



BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC



BRIANÇON



CAMARET-SUR-MER



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS



NEUF-BRISACH



SAINT-MARTIN-DE-RÉ



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Commune de Saint-Martin-de-Ré
Place de la République
BP 103
17 410 Saint-Martin-de-Ré